



LE TERRITOIRE ET SES OCCUPANTS

Document en soutien à l'élaboration du

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ TACTIQUE 2023-2028

Région Estrie

1	Présence autochtone	2
1.1	Communautés autochtones	2
1.2	Ententes particulières	2
2	Description du territoire public	4
2.1	Localisation et description des unités d'aménagement	4
2.2	Les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées	13
2.3	Contexte socioéconomique	18
2.4	Profil biophysique	24
2.5	Profil des ressources	31

1 Présence autochtone

Le territoire forestier constitue un élément central du mode de vie de la plupart des communautés autochtones du Québec. En effet, les Autochtones utilisent et fréquentent le territoire forestier, notamment pour l'exercice de leurs activités à des fins alimentaires, domestiques, rituelles ou sociales. La prise en considération des préoccupations, des valeurs et des besoins des communautés autochtones vivant sur les territoires forestiers fait partie intégrante de l'aménagement durable des forêts.

1.1 COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

La Nation w8banaki et le ndakina

La Nation w8banaki est l'un des peuples autochtones du Nord-Est américain et appartient à la grande famille linguistique algonquienne. La population de la Nation w8banaki comporte à ce jour un peu plus de 3 000 membres, ce qui comprend aussi les membres habitant en Ontario et aux États-Unis. Au Québec, il existe aujourd'hui deux Premières Nations w8banakiak, soit Odanak et Wôlinak, toutes deux situées dans le territoire qu'elles désignent comme leur territoire ancestral, le Ndakina. Les terres des réserves de ces deux Premières Nations font respectivement 5,7 km² et 0,75 km². La majorité des W8banakiak vivent aujourd'hui hors de ces réserves.

L'ethnonyme W8banaki est le résultat de la contraction des mots W8ban (aurore) et Aki (terre), qui signifient Peuple de l'aurore ou Peuple de l'Est. On explique la signification de cet ethnonyme par la localisation géographique des W8banakiak.

À l'époque des premiers contacts, les W8banakiak se déplaçaient sur le territoire en fonction de leurs besoins en ressources fauniques et floristiques et selon la qualité des sols pour l'horticulture. Aujourd'hui encore, les déplacements, les campements sur le territoire, la culture de végétaux, la cueillette, la chasse au petit et au gros gibier ainsi que la pêche restent des pratiques importantes pour les W8banakiak. La privatisation et l'anthropisation historique et contemporaine du territoire ancestral de la Nation w8banaki présentent des défis pour les W8banakiak. Dans ce contexte, les territoires publics offrent la possibilité, pour les membres de la Nation, de pratiquer un ensemble d'activités à des fins alimentaires, domestiques, rituelles, sociales et de transmission. Les W8banakiak souhaitent également protéger et mettre en valeur le territoire ainsi que leur patrimoine culturel et archéologique.

La Nation w8banaki affirme détenir des droits ancestraux et issus de traités sur le Ndakina, en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). À ce titre, elle considère exercer une responsabilité d'intendance sur le Ndakina.

1.2 ENTENTES PARTICULIÈRES

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a participé, aux côtés du Secrétariat aux affaires autochtones, à la négociation d'ententes avec les communautés autochtones sur des sujets propres au territoire forestier. De ces négociations ont découlé, à des fins de consultations provinciales,

le territoire d'application de l'Entente sur la consultation et l'accommodement entre le gouvernement du Québec et la Nation w8banaki, qui est entrée en vigueur en octobre 2022.

Pour en connaître davantage ; consulter :
[Entente de consultation avec les Abénakis](#)
[Liste des ententes conclues par nation et par communauté](#)

2 Description du territoire public

Les forêts publiques sont très fréquentées. En plus d'être utilisées par l'industrie forestière et les communautés autochtones, les forêts servent à une panoplie d'autres usages comme la chasse, la pêche, le piégeage, la villégiature et l'exploitation de produits forestiers non ligneux (PFNL). Les utilisateurs de la forêt doivent donc cohabiter sur ce même territoire et le Ministère doit s'assurer de prendre en compte les différentes préoccupations de tous les intervenants. Les sections qui suivent présentent les multiples usages du territoire public de la région.

2.1 LOCALISATION ET DESCRIPTION DES UNITÉS D'AMÉNAGEMENT

Le Québec compte 33 unités de gestion regroupant des territoires publics, dont les unités d'aménagement (UA). Cette subdivision administrative du territoire québécois est à la base de la gestion forestière gouvernementale. On dénombre actuellement 59 UA qui couvrent la presque totalité du territoire forestier du Québec. Il est à noter que le territoire des UA peut dépasser les limites des régions administratives et déborder dans les régions administratives voisines. Dans ce document, le terme « région » est utilisé dans le but d'alléger le texte et fait référence au territoire des UA dans une même région forestière. Un plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) est élaboré pour chacune des UA. Certains sujets abordés dans ces plans sont traités à l'échelle régionale, d'autres, plus caractéristiques du territoire étudié, sont traités à l'échelle de l'UA. Consulter la [Carte des unités d'aménagement](#).

Le territoire de l'UA 051-51 est compris à l'intérieur des limites de la région administrative de l'Estrie et couvre une superficie de 425 km², ce qui représente 4,2 % du territoire de l'Estrie et 48 % des terres du domaine de l'État de la région. Il est morcelé et réparti dans trois municipalités régionales de comté, soit celles du Granit, du Haut-Saint-François et des Sources. La MRC du Granit est la plus importante en matière de représentativité, englobant 81 % de la superficie totale de l'UA. Suivent, en ordre d'importance, les MRC du Haut-Saint-François (17 %) et des Sources (2 %). Les principales agglomérations à proximité de l'UA sont présentées dans le tableau 1.

Tableau 1 Principales municipalités de l'UA 051-51

MRC	Municipalités	Population permanente (habitants)	Superficie sur les terres publiques (km ²)	% de l'UA
Le Granit	Saint-Augustin-de-Woburn	681	81,2	19,2 %
	Saint-Robert-Bellarmin	667	66,1	15,7 %
	Notre-Dame-des-Bois	923	46,7	11,1 %
	Frontenac	1 743	35,6	8,4 %
	Val-Racine	205	23,9	5,7 %
	Milan	249	22,7	5,4 %
	Saint-Romain	723	19,1	4,5 %
	Stornoway	543	18,2	4,3 %
	Marston	719	11,8	2,8 %

	Piopolis	355	8,8	2,1 %
	Stratford	1 043	8,0	1,9 %
Le Haut-Saint-François	La Patrie	725	25,6	6,1 %
	Hampden	195	24,7	5,9 %
	Lingwick	408	11,4	2,7 %
	Chartierville	274	8,8	2,1 %
Les Sources	Ham-Sud	216	8,3	2,0 %

L'unité de gestion de l'Estrie (051) du MRNF, dont les bureaux sont situés à Sherbrooke et à Lac-Mégantic, s'occupe de la gestion de la forêt de l'UA 051-51.

La figure 1 à la page suivante, indique la localisation de l'unité d'aménagement 051-51.

Consulter le portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec, [Forêt Ouverte](#)
[Forêt Ouverte : Unités d'aménagement](#)

Unités d'aménagement

Région Estrie-Montérégie-Laval-Montréal

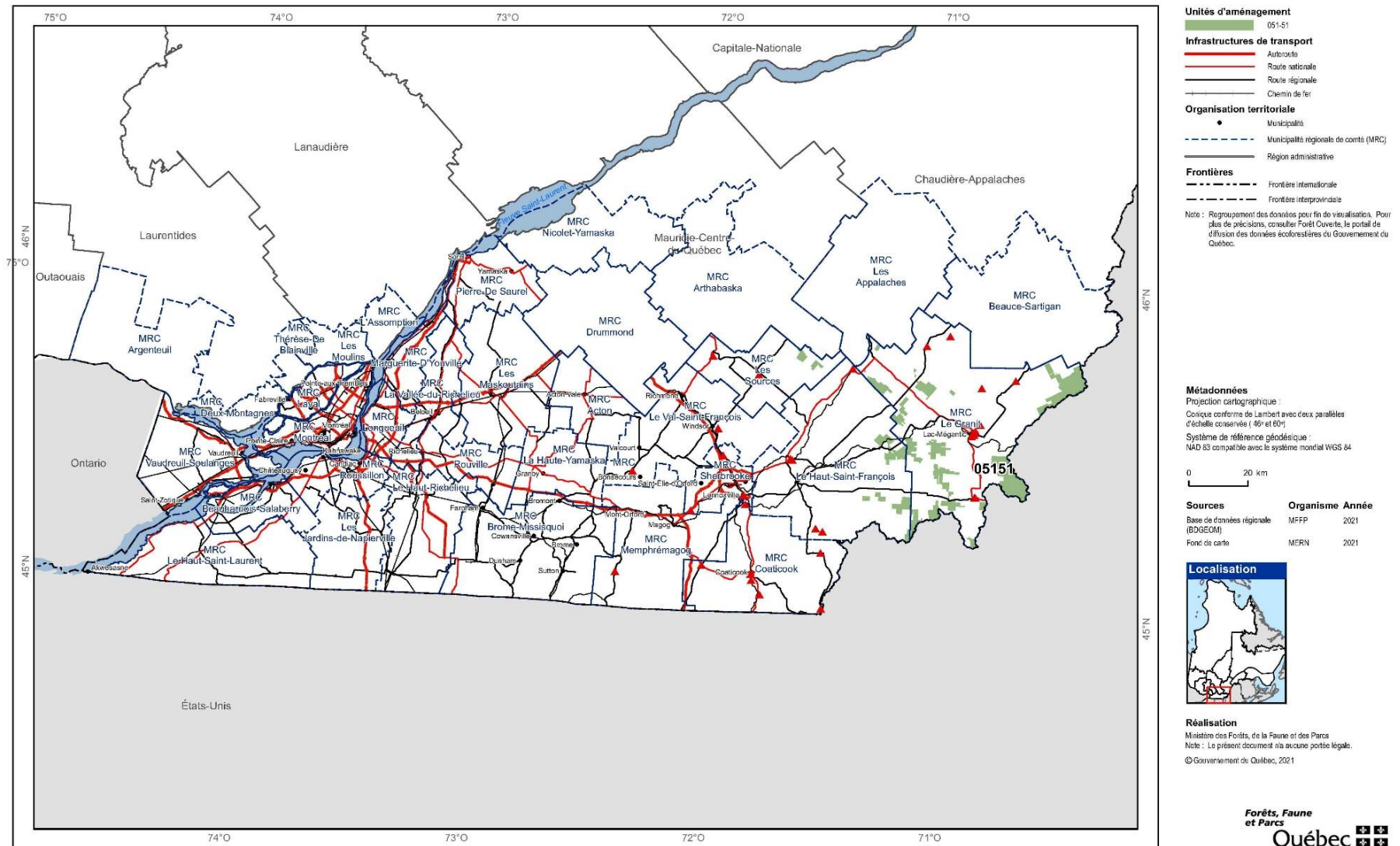


Figure 1 Localisation de l'unité d'aménagement 051-51

2.1.1 TERRITOIRE SUR LEQUEL S'EXERCENT DES ACTIVITES D'AMENAGEMENT FORESTIER

Le territoire forestier public correspond à la superficie de compétence provinciale qui peut être aménagée, et ce, au sud de la limite nordique d'attribution des bois. Il exclut donc les terres fédérales et privées. Le territoire public, à l'exclusion des territoires forestiers résiduels, est subdivisé en unités d'aménagement dans lesquelles existe une distinction de la superficie en fonction de son utilisation pour la production de matière ligneuse. La répartition se fait en distinguant les superficies :

- hors des unités d'aménagement (territoires forestiers résiduels, entre autres);
- improductive;
- exclues de l'aménagement forestier (aires protégées, parcs nationaux, pentes abruptes, etc.);
- destinée à l'aménagement forestier (superficie résiduelle où l'aménagement forestier est permis).

Le système de Subdivisions territoriales forestières (STF) intègre l'ensemble des délimitations du territoire forestier public : selon la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF), le territoire forestier public est constitué par des unités d'aménagement, des territoires forestiers résiduels (TFR), des forêts d'enseignement et de recherche (FER), de la Station forestière de Duchesnay, des forêts d'expérimentations (FE), des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et des refuges biologiques. Selon le type de territoire, des droits peuvent être consentis avec des conditions particulières ou être exclus de toutes activités d'aménagement forestier. La cartographie de ces territoires forestiers publics est nécessaire pour la planification et les suivis des travaux d'aménagement forestier. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des différents modes de gestion sur l'ensemble du territoire.

Tableau 2 Mode de gestion

Catégorie de mode de gestion	Superficie	
	(ha)	(%)
Unité d'aménagement		
051-51	29 430	1,3 %
Autres catégories		
Territoires forestiers résiduels	12 544	0,5 %
Forêt d'expérimentation	755	0,0 %
Aires protégées	28 121	1,2 %
Lacs et rivières importants	91 927	4,0 %
Territoires autochtones	7 321	0,3 %
Autres terrains publics	23 852	1,4 %
Terres privées	2 122 270	91,3 %
Total autres catégories	2 282 230	98,7 %
Grand total	2 325 219	100,0 %

Consulter le portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec, [Forêt Ouverte](#)
[Forêt Ouverte : Subdivisions territoriales forestières \(STF\)](#)

Subdivisions territoriales forestières

Région Estrie-Montérégie-Laval-Montréal

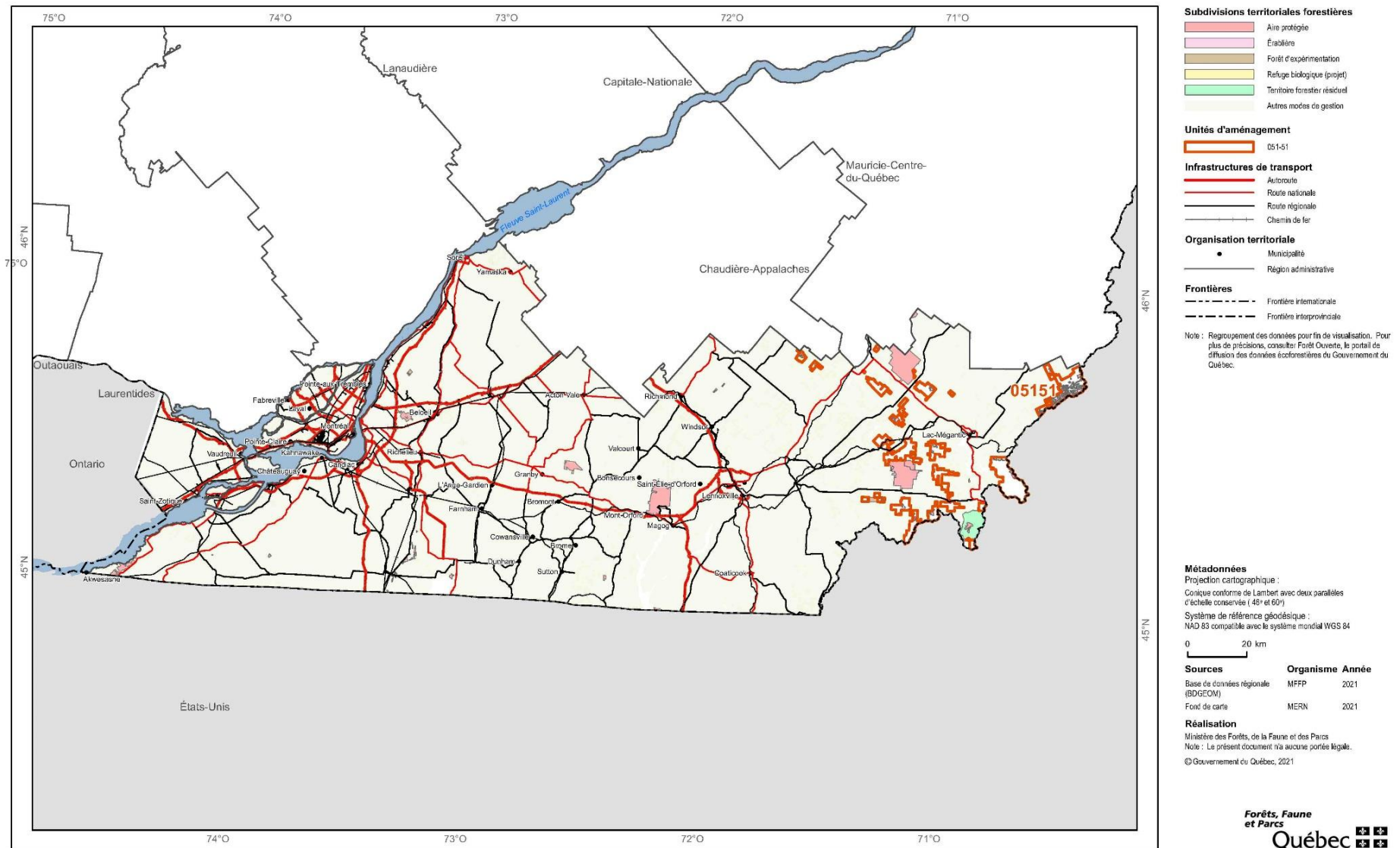


Figure 2 Subdivisions territoriales forestières

La forêt productive comprise dans cette UA représente 411 km², soit 95,7 %, le reste étant constitué par ordre d'importance : de terrain à vocation non forestière, de superficie improductive ou d'eau (Tableau : Catégorie de terrain). Aux fins d'inventaire forestier au Québec, une superficie forestière est considérée productive si elle est susceptible de produire un volume minimum de 30 mètres cubes/hectare (m³/ha) en essences commerciales sur une période de 120 ans.

Tableau 3 Catégorie de terrain

Catégorie de terrain	051-51	
	(km ²)	(%)
Étendue d'eau	5	1,1 %
Terrain à vocation non forestière	0	0,1 %
Terrain forestier improductif	13	3,1 %
Terrain forestier productif	411	95,7 %
Total	430	100,0 %

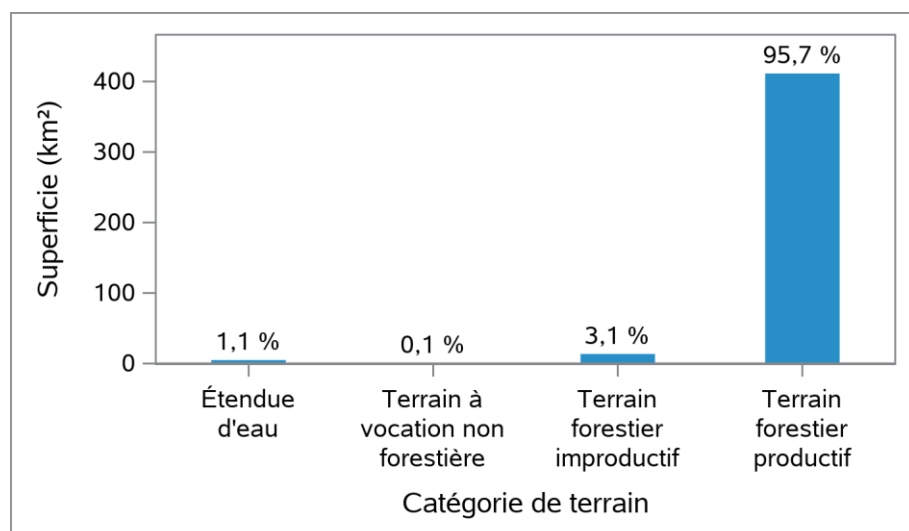


Figure 3 Superficie par catégorie de terrain de l'ensemble des unités d'aménagement

2.1.2 TERRITOIRE PROTEGE OU BENEFICIAIRE DE MODALITES PARTICULIERES

À l'image d'un gruyère, les unités d'aménagement sont constellées d'exclusions territoriales ou de sites sur lesquels des modalités particulières s'appliquent. Le [Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État](#) (RADF) renferme des mesures concrètes qui visent à :

- protéger les ressources du milieu forestier (eau, faune, matière ligneuse, sol);
- assurer le maintien ou la reconstitution du couvert forestier;
- rendre plus compatible l'aménagement forestier avec les autres activités exercées dans les forêts;
- contribuer à l'aménagement durable des forêts.

En vertu du *Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État*, les sites exclus, ou ceux auxquels des modalités particulières s'appliquent, concernent principalement :

- la protection des sites récréotouristiques, notamment des paysages visuellement sensibles;
- le maintien de la qualité des habitats fauniques cartographiés en vertu du Règlement sur les habitats fauniques;
- la protection des sites culturels et des sites d'utilité publique;
- la protection de sites importants pour les Autochtones;
- la protection des sols et de l'eau;
- la protection des écosystèmes fragiles (p. ex., pessières à lichens).

De plus, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* prévoit la tenue du Registre des aires protégées. L'État protège par voie légale une portion du territoire en soustrayant ce dernier à toute forme d'intervention ou d'aménagement forestier. Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) diffuse et met à jour l'information inscrite dans ce registre. Le MRNF collabore au développement du réseau québécois des aires protégées en milieu forestier en favorisant la conservation ciblée d'éléments particuliers, voire remarquables de la diversité biologique. Ces forêts peuvent être classées comme écosystèmes forestiers exceptionnels ou refuges biologiques au sens de la LADTF ou comme refuge faunique en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*.

Dans le processus de désignation des aires protégées, des zones non encore désignées légalement sont retirées de la possibilité forestière et de la planification lorsqu'elles ont franchi l'ensemble des étapes nécessaires à leur délimitation finale, et qu'elles font l'objet d'une démarche de protection administrative du MELCCFP. Ainsi, le MRNF assure la protection des territoires qui lui ont été proposés par le MELCCFP et qui ont fait l'objet d'un accord entre les ministères concernés au terme d'une analyse approfondie de l'ensemble des enjeux.

Des fichiers numériques présentant l'ensemble de ces sites sont considérés au moment de la planification et sur le terrain. Ces sites, qui ne font pas partie du règlement applicable (RADF), sont protégés ou encore font l'objet de modalités particulières. Par exemple :

- les habitats d'espèces floristiques et fauniques menacées ou vulnérables (y compris les espèces susceptibles d'être ainsi désignées) sont pris en compte;
- les aires protégées dont les limites ont été retenues par le gouvernement du Québec sont soustraites aux activités d'aménagement forestier;
- les écosystèmes forestiers exceptionnels;
- les refuges biologiques en milieu forestier visant la conservation de la diversité biologique associée aux forêts mûres et surannées sont également soustraits aux activités d'aménagement forestier;
- des modalités particulières s'appliquent à certains sites fauniques d'intérêt.

Consulter le portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec, [Forêt Ouverte](#)
[Forêt Ouverte : Aires protégées](#)
[Forêt Ouverte : Habitats fauniques](#)

Aires protégées Région Estrie-Montérégie-Laval-Montréal

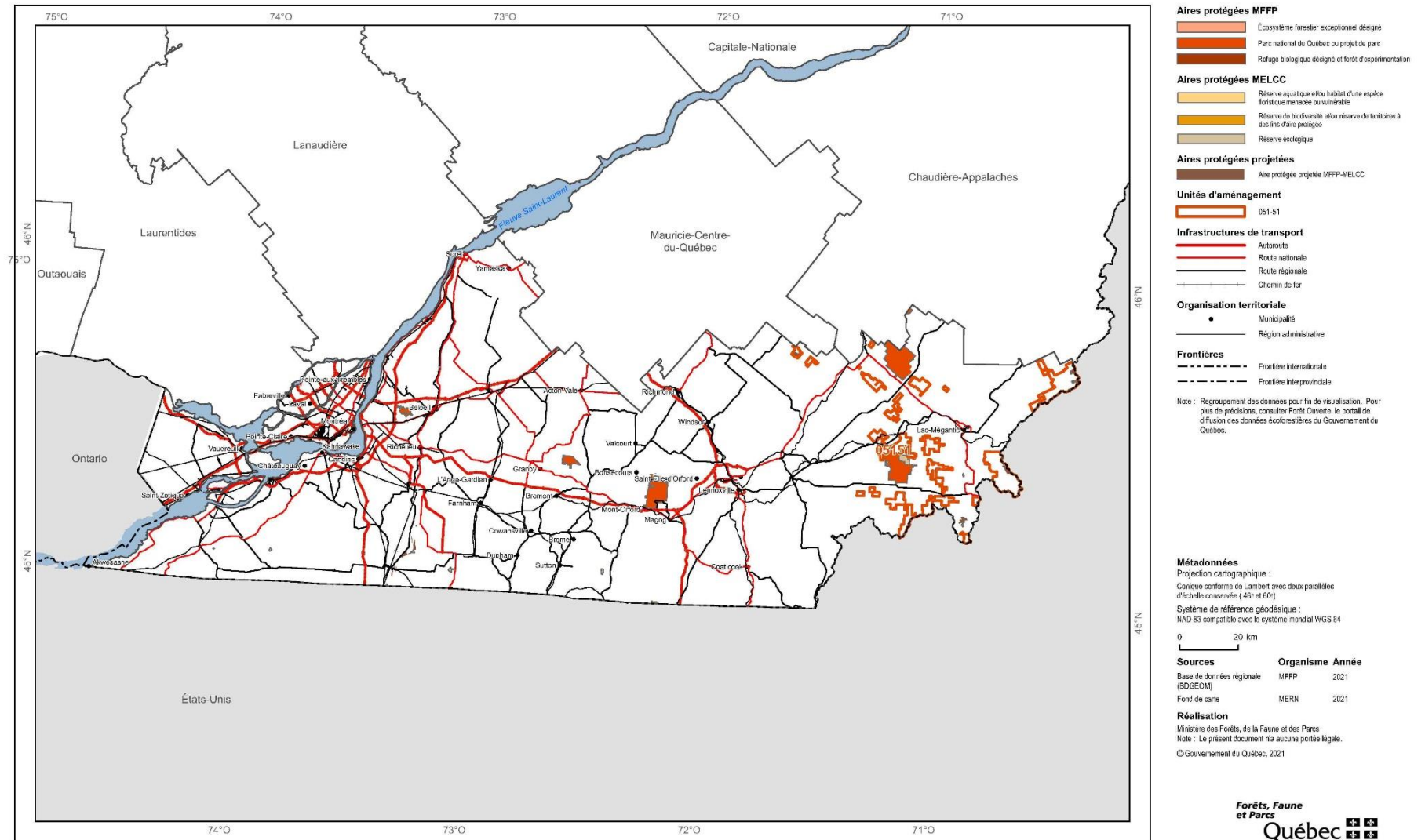


Figure 4 Aires protégées

Habitats fauniques

Région Estrie-Montérégie-Laval-Montréal

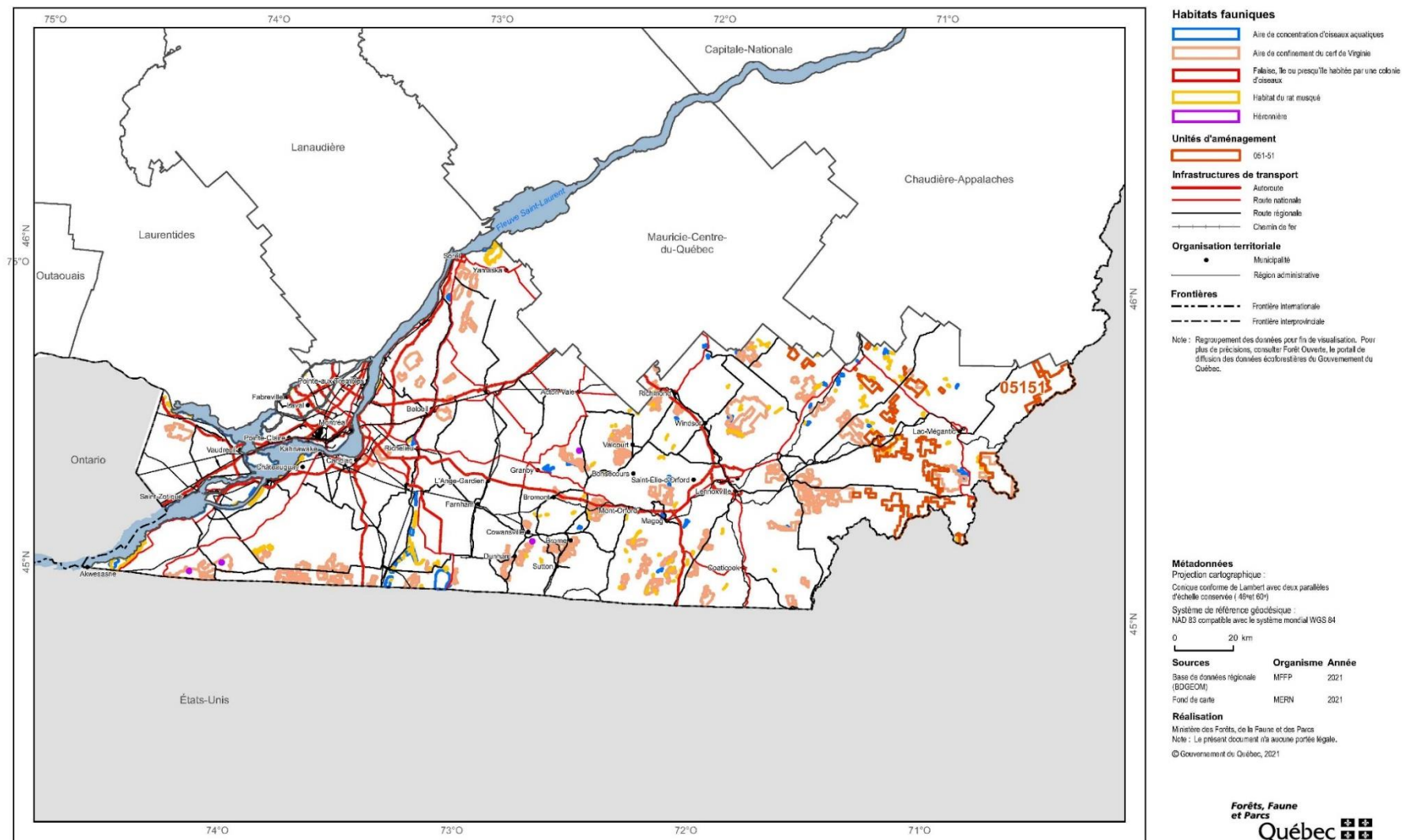


Figure 5 Habitats fauniques

2.2 LES ESPÈCES MENACÉES, VULNÉRABLES OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AINSI DÉSIGNÉES

La *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (RLRQ, chapitre E-12.01; ci-après LEMV) encadre la protection des EMVS au Québec. Elle est sous la responsabilité conjointe du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). En vertu de cette loi, une espèce peut être désignée menacée, lorsqu'on appréhende sa disparition, ou vulnérable, lorsque sa survie est précaire, même si sa disparition n'est pas appréhendée à court ou à moyen terme. À cela s'ajoutent les espèces susceptibles d'être désignées comme menacées ou vulnérables et qui sont inscrites sur une liste publiée à la *Gazette officielle du Québec*. Au Québec, l'expression « espèces menacées ou vulnérables » inclut également les espèces susceptibles d'être ainsi désignées.

Certains habitats d'espèces désignées menacées ou vulnérables font l'objet d'une reconnaissance légale par voie réglementaire. Les [*habitats floristiques*](#) sont identifiés dans le *Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats* (RLRQ : E-12.01, r.3) alors que les [*habitats fauniques*](#) sont désignés en vertu du *Règlement sur les habitats fauniques* (RLRQ : C-61.1, r.18). La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (RLRQ, chapitre A-18.1; ci-après LADTF) permet également le classement légal d'[*écosystèmes forestiers exceptionnels*](#) de type forêt refuge, créé spécialement pour protéger une ou plusieurs EMVS floristiques.

Malgré les dispositions réglementaires disponibles, ce ne sont pas tous les sites connus d'EMVS qui font l'objet d'une protection légale. Plusieurs de ces EMVS sont associées au milieu forestier et peuvent être sensibles aux activités d'aménagement forestier. Afin d'agir en complémentarité à la protection par voie réglementaire, la protection en forêt publique de certaines EMVS fauniques ou floristiques se fait par le biais d'une entente administrative. Cette entente est un outil qui a été mis en place, en 1996, par le MRNF et le MELCCFP pour favoriser la sauvegarde des EMVS présentes sur le territoire forestier du Québec. L'Entente EMV a permis, entre autres, l'élaboration de mesures de protection pour des espèces ciblées. Les mécanismes requis pour leur mise en œuvre sont régis par des instructions élaborées dans le cadre du système de gestion environnementale de l'aménagement durable des forêts (SGE-ADF ISO 14001).

L'approche qui permet d'assurer une protection adéquate des EMVS et de leurs habitats est décrite dans les orientations ministérielles liées aux enjeux écologiques. Elle compte trois étapes qui consistent à :

1. Établir la liste des EMVS de faune et de flore présentes sur le territoire de l'UA conformément au SGE-ADF ISO 14001.

Tableau 4 Espèces menacées, vulnérables et susceptibles

Nom Commun	Nom latin	Mesure de protection (oui / non)	Statut provincial (LEMV)	Statut fédéral (LEP)	Statut UICN ¹
Groupe des amphibiens					
Grenouille des marais	<i>Lithobates palustris</i>	Non	Susceptible	Aucun	Préoccupation mineure (LC)
Salamandre à quatre orteils	<i>Hemidactylium scutatum</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Préoccupation mineure (LC)
Salamandre pourpre	<i>Gyrinophilus porphyriticus</i>	Oui	Vulnérable	Préoccupante	Préoccupation mineure (LC)
Salamandre sombre du Nord	<i>Desmognathus fuscus</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Préoccupation mineure (LC)
Groupe des mammifères					
Campagnol des rochers	<i>Microtus chrotorrhinus</i>	Non	Susceptible	Aucun	Préoccupation mineure (LC)
Campagnol sylvestre	<i>Microtus pinetorum</i>	Non	Susceptible	Préoccupante	Préoccupation mineure (LC)
Campagnol-lemming de Cooper	<i>Synaptomys cooperi</i>	Non	Susceptible	Aucun	Préoccupation mineure (LC)
Chauve-souris argentée	<i>Lasionycteris noctivagans</i>	Non	Susceptible	Aucun	Préoccupation mineure (LC)
Chauve-souris cendrée	<i>Lasiurus cinereus</i>	Non	Susceptible	Aucun	Préoccupation mineure (LC)
Chauve-souris pygmée de l'Est	<i>Myotis leibii</i>	Non	Susceptible	Aucun	Préoccupation mineure (LC)
Chauve-souris rousse	<i>Lasiurus borealis</i>	Non	Susceptible	Aucun	Préoccupation mineure (LC)
Cougar, Population de l'Est	<i>Puma concolor</i>	Non	Susceptible	Aucun	Préoccupation mineure (LC)
Loup de l'Est	<i>Canis lupus lycaon</i>	Non	Aucun	Préoccupante	Préoccupation mineure (LC)
Musaraigne longicaude	<i>Sorex dispar</i>	Non	Susceptible	Aucun	Préoccupation mineure (LC)
Pipistrelle de l'Est	<i>Perimyotis subflavus</i>	Non	Susceptible	En voie de disparition	Préoccupation mineure (LC)
Groupe des oiseaux					
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	Oui	Vulnérable	Aucun	Préoccupation mineure (LC)
Engoulvent bois-pourri	<i>Antrostomus vociferus</i>	Non	Susceptible	Menacée	Préoccupation mineure (LC)
Engoulvent d'Amérique	<i>Chordeiles minor</i>	Non	Susceptible	Menacée	Préoccupation mineure (LC)
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus anatum</i>	Oui	Vulnérable	Préoccupante	Préoccupation mineure (LC)

¹ Statut selon Union internationale pour la conservation de la nature

Grive de Bicknell	<i>Catharus bicknelli</i>	Oui	Vulnérable	Menacée	Vulnérable (VU)
Gros-bec errant	<i>Coccothraustes vespertinus</i>	Non	Aucun	Aucun	Préoccupation mineure (LC)
Martinet ramoneur	<i>Chaetura pelagica</i>	Non	Susceptible	Menacée	Quasi menacée (NT)
Moucherolle à côté olive	<i>Contopus cooperi</i>	Non	Susceptible	Menacée	Quasi menacée (NT)
Paruline à ailes dorées	<i>Vermivora chrysoptera</i>	Non	Susceptible	Menacée	Quasi menacée (NT)
Paruline du Canada	<i>Cardellina canadensis</i>	Non	Susceptible	Menacée	Préoccupation mineure (LC)
Pic à tête rouge	<i>Melanerpes erythrocephalus</i>	Non	Menacée	Menacée	Quasi menacée (NT)
Pygargue à tête blanche	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	Oui	Vulnérable	Aucun	Préoccupation mineure (LC)
Quiscale rouilleux	<i>Euphagus carolinus</i>	Non	Susceptible	Préoccupante	Vulnérable (VU)
Groupe des reptiles					
Couleuvre à collier	<i>Diadophis punctatus</i>	Non	Susceptible	Aucun	Préoccupation mineure (LC)
Couleuvre d'eau	<i>Nerodia sipedon</i>	Non	Susceptible	Aucun	Préoccupation mineure (LC)
Couleuvre verte	<i>Opheodrys vernalis</i>	Non	Susceptible	Aucun	Préoccupation mineure (LC)
Tortue des bois	<i>Glyptemys insculpta</i>	Oui	Vulnérable	Menacée	En danger (EN)
Tortue serpentine	<i>Chelydra serpentina</i>	Non	Aucun	Préoccupante	Préoccupation mineure (LC)
Groupe des végétaux					
Adiante des Aléoutiennes	<i>Adiantum aleuticum</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Adiante des montagnes vertes	<i>Adiantum viridimontanum</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Adiante du Canada	<i>Adiantum pedatum</i>	Oui	Vulnérable à la récolte*	Aucun	Aucun
Ail des bois	<i>Allium tricoccum</i>	Oui	Vulnérable	Aucun	Aucun
Arnica à aigrette brune	<i>Arnica lanceolata subsp. lanceolata</i>	Oui	Vulnérable	Aucun	Aucun
Botryche d'Oneida	<i>Botrychium oneidense</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Calypso bulbeux	<i>Calypso bulbosa var. americana</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Carex à tiges faibles	<i>Carex laxiculmis var. laxiculmis</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Carex de Bailey	<i>Carex baileyi</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Carex de Swan	<i>Carex swanii</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Carex des Appalaches	<i>Carex appalachica</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun

Carex folliculé	<i>Carex folliculata</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Cypripède royal	<i>Cypripedium reginae</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Préoccupation mineure (LC)
Doradille ambulante	<i>Asplenium rhizophyllum</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Doradille ébène	<i>Asplenium platyneuron</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Éléocharide de Robbins	<i>Eleocharis robbinsii</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Galéaris à feuille ronde	<i>Galearis rotundifolia</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Galéaris remarquable	<i>Galearis spectabilis</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Gaura bisannuel	<i>Oenothera gaura</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Gentiane close	<i>Gentiana clausa</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Ginseng à cinq folioles	<i>Panax quinquefolius</i>	Oui	Menacée	En voie de disparition	Aucun
Goodyérie pubescente	<i>Goodyera pubescens</i>	Oui	Vulnérable	Aucun	Aucun
Hélianthème du Canada	<i>Crocianthemum canadense</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Houstonie à longues feuilles	<i>Houstonia longifolia</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Hydrophyllle du Canada	<i>Hydrophyllum canadense</i>	Oui	Menacée	Aucun	Aucun
Lysimaque à quatre feuilles	<i>Lysimachia quadrifolia</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Millepertuis à grandes fleurs	<i>Hypericum ascyron subsp. pyramidatum</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Muhlenbergie des bois	<i>Muhlenbergia sylvatica</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Noyer cendré	<i>Juglans cinerea</i>	Oui	Susceptible	En voie de disparition	Aucun
Pelléade glabre	<i>Pellaea glabella subsp. glabella</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Phégoptère à hexagones	<i>Phegopteris hexagonoptera</i>	Oui	Menacée	Aucun	Aucun
Platanthère à grandes feuilles	<i>Platanthera macrophylla</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Polémoine de Van Brunt	<i>Polemonium vanbruntiae</i>	Oui	Menacée	Menacée	Aucun
Proserpinie des marais	<i>Proserpinaca palustris</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Ronce à flagelles	<i>Rubus flagellaris</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Sabline à grandes feuilles	<i>Moehringia macrophylla</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Sélaginelle apode	<i>Selaginella eclipes</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun

Spiranthe de Case	<i>Spiranthes casei</i> <i>var. casei</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Préoccupation mineure (LC)
Spiranthe lustrée	<i>Spiranthes lucida</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Stellaire fausse-alsine	<i>Stellaria alsine</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Utrriculaire à bosse	<i>Utricularia gibba</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Préoccupation mineure (LC)
Utrriculaire à scapes géminés	<i>Utricularia geminiscapa</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Valériane des tourbières	<i>Valeriana uliginosa</i>	Oui	Vulnérable	Aucun	Aucun
Verge d'or de Cutler	<i>Solidago leiocarpa</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Verge d'or simple de la serpentine	<i>Solidago simplex</i> <i>subsp. randii var. monticola</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Viorne litigieuse	<i>Viburnum recognitum</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun
Woodsie du golfe Saint-Laurent	<i>Woodsia scopulina</i> subsp. <i>laurentiana</i>	Oui	Susceptible	Aucun	Aucun

2. Cartographier précisément les sites d'EMVS où des mesures de protection s'appliquent. On peut classer ces sites en trois catégories :

- les habitats bénéficiant d'une protection légale;
- les sites de protection de l'Entente EMV;
- les données liées aux observations rapportées par le processus de fiche de signalement².

Ces informations cartographiques sont accessibles aux aménagistes dans les usages forestiers.

3. Appliquer, dans la planification et la réalisation des activités d'aménagement forestier, les modalités de protection selon la catégorie :

- Les habitats bénéficiant d'une protection légale : aucune activité d'aménagement forestier n'est permise, et ce, en vertu des lois et des règlements applicables dans un habitat floristique ou faunique désigné d'EMV et dans un écosystème forestier exceptionnel.
- Les sites de protection de l'Entente EMV : une mesure de protection s'applique selon un principe de zonage. On peut retrouver 1) une zone de protection intégrale où aucune activité d'aménagement forestier n'est autorisée et 2) une zone où des modalités particulières s'appliquent (par exemple, dates à respecter, types de traitements autorisés). Selon l'espèce, la mesure de protection comprendra l'une ou l'autre de ces zones, ou une combinaison des deux. L'ensemble des mesures de protection sont disponibles sur le [site Internet de l'Entente EMV](#).

² Une fiche de signalement, qui permet d'indiquer la présence de caractéristiques sociales ou environnementales non répertoriées, comme l'observation d'une EMVS, peut être déposée en se référant à l'unité de gestion de la région visée.

- c. Les données liées aux observations rapportées par le processus de fiche de signalement : pour les signalements d'espèces qui bénéficient de mesures de protection élaborées dans le cadre de l'Entente EMV, les modalités prévues doivent être appliquées sur les sites de l'observation. Ces informations régionales doivent faire l'objet d'une protection jusqu'à leur inclusion aux sites de protection de l'Entente EMV. Pour les signalements d'EMVS ne bénéficiant pas d'une mesure de protection de l'Entente EMV, le type de protection ainsi que les modalités qui seront appliqués sont établis en région.

Pour en connaître davantage, consulter :
[Cahier 7.1 Enjeux liés aux espèces menacées ou vulnérables](#)
[Mesures de protection particulières pour la flore et la faune en forêt publique](#)

2.3 CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE

L'exploitation des ressources naturelles a été l'élément déclencheur de l'occupation du territoire. Encore aujourd'hui, elle joue un grand rôle dans le développement socioéconomique. Au fil des années, de nouvelles activités industrielles, commerciales, institutionnelles, récréatives et culturelles ont enrichi les sphères sociales et économiques.

2.3.1 HISTORIQUE D'UTILISATION DU TERRITOIRE

Le territoire de l'Estrie couvre une superficie totale de 1 050 922 hectares dont 91 % sont de tenure (gestion) privée. Les superficies forestières de la région (tenures privée et publique), productives et improductives, occupent 77 % du territoire, ce qui fait de l'Estrie une région à vocation forestière sans équivoque. Les propriétaires privés, petits et grands, possèdent 90 % de ces terrains forestiers.

Le territoire privé est constitué de 75 % de terrains forestiers productifs (716 454 ha), de moins de 2 % de terrains forestiers improductifs, de 18 % de terres agricoles, de 4 % de terrains de nature anthropique et de 1 % d'étendue d'eau.

Le territoire public (108 700 ha) est constitué de 78 % de terrains forestiers productifs (84 730 ha), de moins de 3 % de terrains forestiers improductifs, de moins de 1 % de terres agricoles, de moins de 1 % de terrains de nature anthropique et de 18 % d'étendue d'eau.

Considérant le caractère exceptionnel en ce qui a trait à la faible proportion de territoire public dans la région de l'Estrie, celui-ci est soumis à de fortes pressions de la part des différents utilisateurs de la forêt.

En effet, au fil du temps, de grandes superficies de territoires publics ont été soustraites des activités d'aménagement forestier afin de créer des parcs nationaux, des écosystèmes forestiers exceptionnels, des forêts d'expérimentation, des refuges biologiques, des réserves de biodiversité, des réserves écologiques ainsi que divers habitats sensibles. En additionnant les superficies soustraites de l'aménagement forestier, c'est environ 34 % du territoire public total et 39 % de la forêt publique productive qui bénéficie d'une protection légale ne permettant pas l'aménagement forestier.

Le reste du territoire forestier est, lui aussi, prisé par les différents utilisateurs de la forêt. Environ 37 % du territoire public forment l'unité d'aménagement forestier de l'Estrie (051-51). Que ce soit pour des

raisons fauniques, de villégiature, de vocation agricole du territoire, de délégation de gestion, de vocation acéricole ou pour d'autres raisons, seulement 15 % du territoire public de la région de l'Estrie font partie de l'UA 051-51 exempts de contraintes à l'aménagement forestier, ce qui représente moins de 1,6 % du territoire estrien.

La région de l'Estrie est étroitement liée au développement du secteur forestier et aux activités qui y sont liées. En effet, à l'époque de la colonisation, le secteur forestier était lié au secteur agricole, le déboisement servant ainsi à la mise en culture des terres et les produits forestiers qui en découlaient servant aux infrastructures primaires. Par la suite, une aire d'industrialisation a modelé le développement du secteur forestier et l'abandon graduel des terres mises en cultures agricoles jugées impropres pour cette activité, la forêt reprenant ainsi sa place dans le paysage estrien. Depuis, l'industrie des produits forestiers et ses sous-activités ont grandement évolué faisant de l'Estrie une des régions où le secteur forestier est le plus diversifié, tant en ce qui concerne la transformation des produits forestiers que des sous-produits et activités que la forêt peut procurer.

2.3.2 SECTEUR FORESTIER

L'aménagement forestier est un moteur économique important pour un grand nombre de municipalités. Ces effets ont d'ailleurs pu se faire sentir durant la crise économique aux États-Unis qui a secoué le marché du bois d'œuvre de 2008 à 2012. Les changements dans les habitudes de consommation ont également incité l'industrie des pâtes et papiers à s'adapter à la baisse de la demande mondiale de papier journal, d'impression et d'écriture, puis profiter de l'expansion d'autres marchés comme la pâte, les produits d'emballage et le papier tissu.

La contribution des secteurs de fabrication de produits en bois et du papier au PIB et à l'emploi est présentée dans le tableau ci-dessous. Globalement environ 5000 emplois sont directement liés au secteur forestier dans la région. La diversification sur de nouveaux marchés comme la construction non résidentielle, les bioproduits et la bioénergie sont l'occasion de réduire la vulnérabilité du secteur forestier aux cycles économiques. Ces produits dérivés du bois offrent d'ailleurs des possibilités de remplacement des produits à plus forte empreinte dans le cadre de la lutte mondiale contre les changements climatiques.

Tableau 5 Contribution du secteur forestier au PIB et à l'emploi pour la région de l'Estrie

Secteur ou industrie	PIB ³	Proportion des emplois de la région (%)	Proportion des emplois du secteur forestier québécois (%)
Industrie			
Fabrication de papier	291,3	3,40 %	8,40 %
Fabrication de produits en bois	217,5		
Foresterie, exploitation forestière	n/d		

³ Produit intérieur brut aux prix de base par industrie, régions administratives, régions métropolitaines de recensement, Québec (quebec.ca) sur <https://statistique.quebec.ca>

L'aménagement forestier sur les terres publiques vise à permettre un flux de matière première relativement constant. Les garanties d'approvisionnement (GA) et les permis de récolte aux fins d'approvisionnement des usines de transformation du bois (PRAU) sont les principaux droits consentis dans les unités d'aménagement. Ils permettent de sécuriser l'accès à la matière ligneuse et de maintenir une stabilité d'approvisionnement des usines de première transformation. La liste des détenteurs de droits forestiers et industriels régionaux ou de l'extérieur qui s'approvisionnent dans la région peut être consultée aux liens suivants.

À consulter :
[Les droits forestiers consentis](#)
[Répertoire des bénéficiaires de droits forestiers sur les terres du domaine de l'État](#)

Le MRNF élargit l'accès à la matière ligneuse par la mise aux enchères de 25 % des volumes de bois issus de la forêt publique. Toute personne ou tout organisme peut ainsi participer au processus de vente aux enchères et être admissible à l'octroi d'un contrat lié à un volume de bois. En instaurant ce système de concurrence, le gouvernement insuffle un vent de performance où les entreprises les plus efficaces et innovantes se qualifient avantageusement et encourage l'utilisation optimale de la ressource forestière. Le gouvernement adapte ses modes de gestion aux réalités et aux besoins des communautés locales et régionales. Le marché libre des bois contribue également à l'obtention d'une base de référence solide pour établir la juste valeur marchande des bois à partir des prix d'enchères des cinq dernières années de ventes.

Le potentiel de transformation (p. ex., déroulage, sciage, pâte) est déterminé par l'essence et les caractéristiques de la tige (p. ex., le diamètre, le défilement, la nodosité, la carie). La cartographie de la filière bois régionale permet d'identifier les acteurs et de caractériser les flux de produits et de services afin de déterminer les goulots et les potentiels.

La région de l'Estrie ne présente aucun goulot par le fait que tous les produits forestiers ont preneur. Ainsi la forêt publique exploite le potentiel au maximum de sa capacité. C'est-à-dire que le volume attribuable est pratiquement égal à la possibilité forestière.

L'Estrie se démarque par la diversification des produits de transformation du bois qu'on y trouve (sciages, placages, panneaux, portes et fenêtres, produits de charpente, granules énergétiques, papier journal, papiers fins, papier kraft, pâtes et cartons). Elle serait d'ailleurs la seule région au Québec à compter des entreprises dans l'ensemble des secteurs de la première transformation du bois.

L'industrie du bois de la région est également un chef de file dans la transformation des bois feuillus en raison du nombre de scieries qui y sont établies et de l'utilisation de plus de 25 % des bois feuillus consommés au Québec (notamment grâce à la papetière Domtar), ce qui en fait la principale région consommatrice de ce type de bois de la province.

2.3.2.1 Biomasse forestière

Deux types de permis de récolte aux fins d'approvisionnement d'une usine de transformation du bois sont délivrés par le MRNF. Le PRAU de bois marchand et le PRAU de biomasse forestière. De plus, des particuliers peuvent se procurer du bois de chauffage sur les terres du domaine de l'État à la suite de la délivrance d'un permis à cet effet.

La biomasse est définie comme les arbres ou les parties d'arbres faisant partie de la possibilité forestière, mais n'étant pas utilisés comme les arbres, les arbustes, les cimes, les branches et les feuillages ne faisant pas partie de la possibilité forestière. On peut aussi inclure dans la biomasse forestière les résidus de transformation provenant des usines (écorces, bran de scie et rabotures).

2.3.3 UTILISATION RECREOTOURISTIQUE ET FAUNIQUE

Le secteur récréotouristique engendre des retombées économiques considérables, principalement en ce qui a trait aux activités de chasse et de pêche. En forêt publique, l'offre des services associés à ces activités s'oriente fortement autour des territoires fauniques structurés (TFS).

En plus des activités liées à la chasse et à la pêche, ces territoires ont diversifié leur offre de service en ajoutant des activités récréatives complémentaires comme l'observation de la faune, les randonnées et des services de villégiature (chalet, camping, etc.).

Les objectifs de protection de même que les activités qui y sont pratiquées diffèrent selon le type de territoire.

- Aire faunique communautaire (AFC) : plan d'eau public (lac ou rivière) faisant l'objet d'un bail de droits exclusifs de pêche à des fins communautaires, dont la gestion est confiée à une corporation à but non lucratif.
- Pourvoirie : entreprise qui offre, contre rémunération, de l'hébergement et des services ou de l'équipement pour la pratique, à des fins récréatives, des activités de chasse, de pêche ou de piégeage.
- Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : territoire établi à des fins d'aménagement, d'exploitation ou de conservation de la faune ou d'une espèce faunique et, accessoirement, à des fins de pratique d'activités récréatives.
- Réserve faunique : territoire voué à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune ainsi qu'accessoirement à la pratique d'activités récréatives.

La pratique des activités de prélèvements fauniques revêt une importance accrue dans les régions moins urbanisées. Au Québec, près de 35 % des dépenses effectuées par les chasseurs pour la pratique de leur activité sont réalisées dans une autre région que leur région d'origine, transférant ainsi quelques dizaines de millions de dollars des régions plus urbanisées vers les régions ressources.

La région compte 2 Zecs qui totalisent 184 km² et couvre 28,5 % du territoire de l'unité d'aménagement 051-51. Le tableau ci-dessous présente les territoires fauniques structurés de la région.

Tableau 6 Superficie des territoires fauniques structurés

Territoire faunique structuré		UA	
Catégorie et nom du territoire	Superficie (km ²)	051-51 (km ²)	(%)
ZEC			
ZEC Louise-Gosford	164,8	103,4	24,0 %
ZEC Saint-Romain	19,6	19,0	4,4 %
Total des Zec		122,4	28,5 %
Grand total		122,4	28,5 %

Consulter le portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec, [Forêt Ouverte](#)
[Forêt Ouverte : Territoires fauniques structurés](#)

Territoires fauniques structurés

Région Estrie-Montérégie-Laval-Montréal

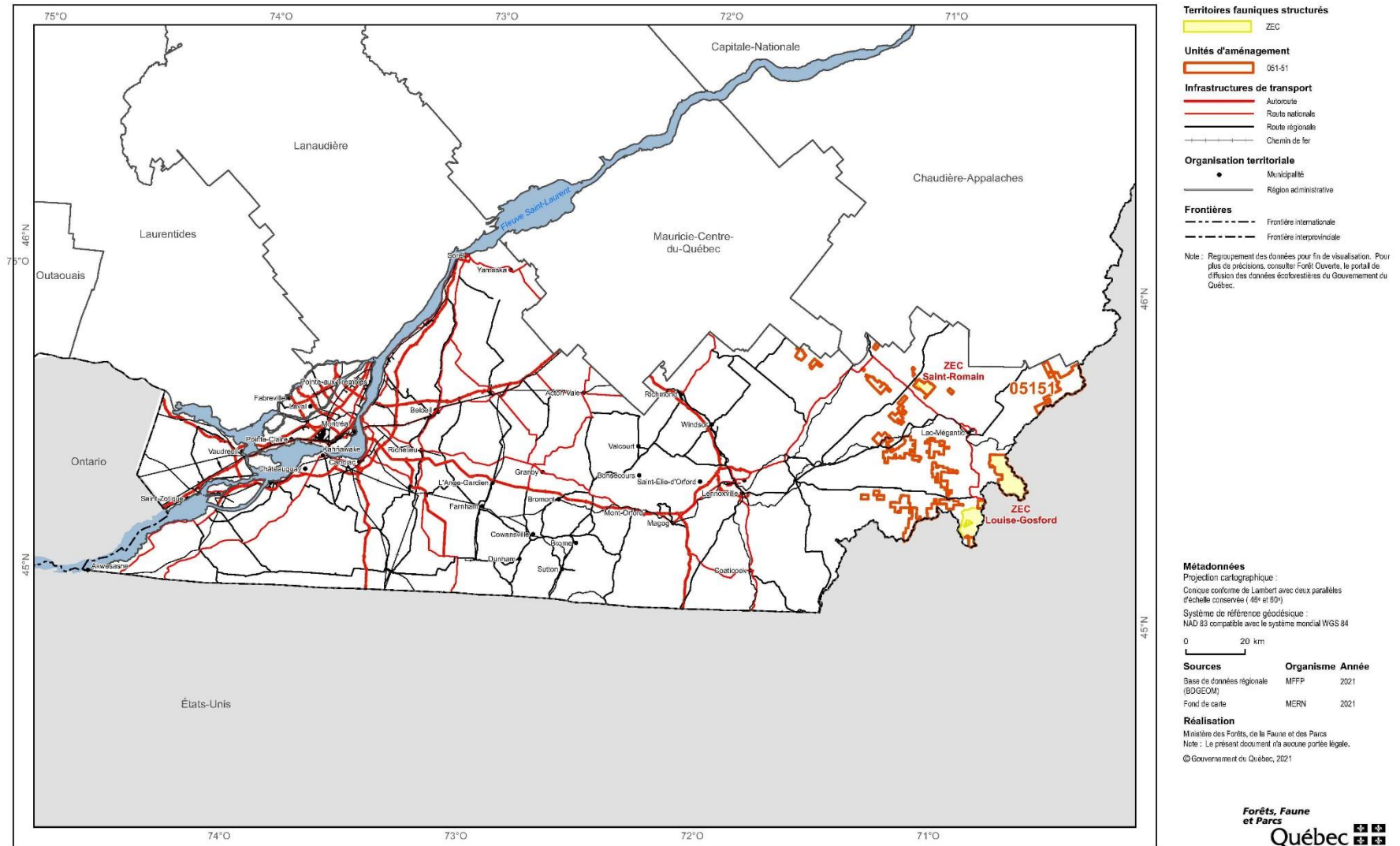


Figure 6 Territoires fauniques structurés

2.3.3.1 La chasse

La chasse est une activité aussi emblématique qu'ancrée dans l'identité et l'économie des régions du Québec. Ces adeptes sont enclins à pratiquer plus d'un type de chasse, lequel est régi par les permis.

2.3.3.2 Le piégeage

Plusieurs espèces fauniques à fourrure sont exploitées au Québec, dont la martre, le lynx du Canada, le castor et bien plus. Ces espèces vivent en densité variable sur le territoire en fonction des habitats disponibles. Les activités de piégeage sont encadrées par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, et l'obtention d'un permis de piégeage professionnel est obligatoire pour tous les piégeurs.

2.3.3.3 La pêche

La pêche sportive demeure l'activité faunique ralliant le plus d'adeptes québécois du plein air. Sur les 118 espèces de poissons d'eau douce et migratoires du Québec, une trentaine font l'objet d'une pêche sportive ou commerciale au Québec. Certaines des espèces pêchées comme le doré, le touladi et le saumon atlantique font l'objet d'un plan de gestion visant à améliorer la santé des populations ciblées et la qualité des prises.

2.4 PROFIL BIOPHYSIQUE

Les profils présentés dans cette section ont été réalisés à partir de la cartographie des peuplements écoforestiers du 5^e programme d'inventaire décennal. Ce dernier est à jour jusqu'au 31 mars 2021. Il importe de préciser que les constatations présentées couvrent uniquement les forêts où des activités d'aménagement forestier peuvent être pratiquées, soit la forêt aménageable.

2.4.1 REGIME DES PERTURBATIONS NATURELLES DES FORETS

Les principales perturbations naturelles des forêts québécoises sont le feu, la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) et le chablis. Chaque région est caractérisée par son propre régime de perturbations naturelles; certaines unités d'aménagement sont davantage touchées par le feu, d'autres par les épidémies d'insectes ou les chablis. Des plans d'aménagement spéciaux permettent d'assurer la récupération de ces bois.

Sur le territoire public estrien, on observe de petites trouées dans les peuplements mixtes qui dépassent rarement 500 m². Celles-ci sont le plus souvent causées par la chute d'arbres matures, à la suite de forts vents. Dans les peuplements mixtes, les trouées sont habituellement régénérées en sapin.

Les trouées favorisent la régénération par l'exposition du sol minéral et le passage de la lumière. En général, les espèces tolérantes à l'ombre sont avantagées puisque la régénération est déjà en place. La taille des trouées dans les feuillus demeure habituellement autour de 50 m². Il est rare qu'elle dépasse les 100 m². Le maintien des espèces moins tolérantes, comme le bouleau jaune, peut être observé dans

les trouées de plus grande dimension. Il en résulte des peuplements de structure inéquienne ou irrégulière.

2.4.1.1 Feu

Une forte variabilité dans la gravité des incendies s'observe d'un feu à l'autre, mais également d'une année à l'autre. De plus, bien que les incendies soient généralement perçus comme graves, une forte proportion des superficies touchées peut être composée de peuplements brûlés partiellement. Cette variabilité est régie principalement par une combinaison de facteurs climatiques et édaphiques. Un allongement du cycle de feu a été observé dans toutes les régions du Québec entre la période historique et la période récente (1940-2020). Néanmoins, les risques de feu continueront d'être élevés au cours des prochaines décennies.

2.4.1.2 Tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE)

La TBE est l'insecte qui cause le plus de dommage au Québec. Cet insecte défoliateur des pousses annuelles entraîne des réductions de croissance ou la mort des arbres. Les essences les plus vulnérables sont le sapin, l'épinette blanche et, dans une moindre mesure, l'épinette noire. Les épidémies surviennent environ tous les 30 à 40 ans, une fréquence qui résulte d'une dynamique complexe entre l'insecte et ses ennemis naturels. L'épidémie actuelle touche principalement la Côte-Nord, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, la Gaspésie et l'Outaouais.

L'effet de la TBE varie régionalement, notamment en fonction de la composition et de la structure des peuplements. La vulnérabilité d'un peuplement augmente avec la proportion d'essences hôtes (p. ex., sapin, épinette blanche), leur âge et les conditions du site. Ainsi, les sapinières matures sont généralement plus vulnérables que les autres types de peuplements. De plus, l'abondance de feuillus à l'échelle du paysage et du peuplement réduirait les effets de la TBE sur les essences hôtes. Les deux dernières épidémies ont principalement touché les unités d'aménagement situées dans les domaines de la sapinière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau blanc, en raison de la forte abondance de sapinières. Le réchauffement climatique favoriserait un déplacement de l'aire de répartition de l'insecte vers le nord.

2.4.1.3 Chablis

Le chablis désigne le renversement d'un arbre ou d'un groupe d'arbres (déracinement ou bris des tiges), le plus souvent sous l'effet de l'âge, de la maladie ou d'éléments climatiques comme le vent, la neige ou la glace. Le chablis est également plus fréquent en bordure des coupes récentes, généralement dans les premiers 20 à 30 m, les bandes riveraines, les séparateurs de coupes et autres peuplements résiduels. La vulnérabilité au chablis est également fonction de l'exposition au vent (p. ex., orientation des bandes, position topographique).

2.4.1.4 Aperçu des perturbations naturelles récentes

Le graphique ci-dessous illustre les principales perturbations naturelles survenues durant les années 2000 à 2020. Il importe de noter qu'autant les perturbations partielles (25 % à 75 % du couvert sont touchés) que celles totales (plus de 75 % du couvert est touché) sont considérées, sans distinction. Aussi, dans le cas particulier des épidémies, les superficies rapportées ne correspondent pas à de la défoliation annuelle. Il s'agit plutôt, à la suite de plusieurs années de défoliations, de la mort résultante.

Au cours des 5 dernières années, seul un chablis d'une trentaine d'hectares a eu lieu. Les autres perturbations sont de très petites tailles ou sont de trop faible intensité pour être répertoriées.

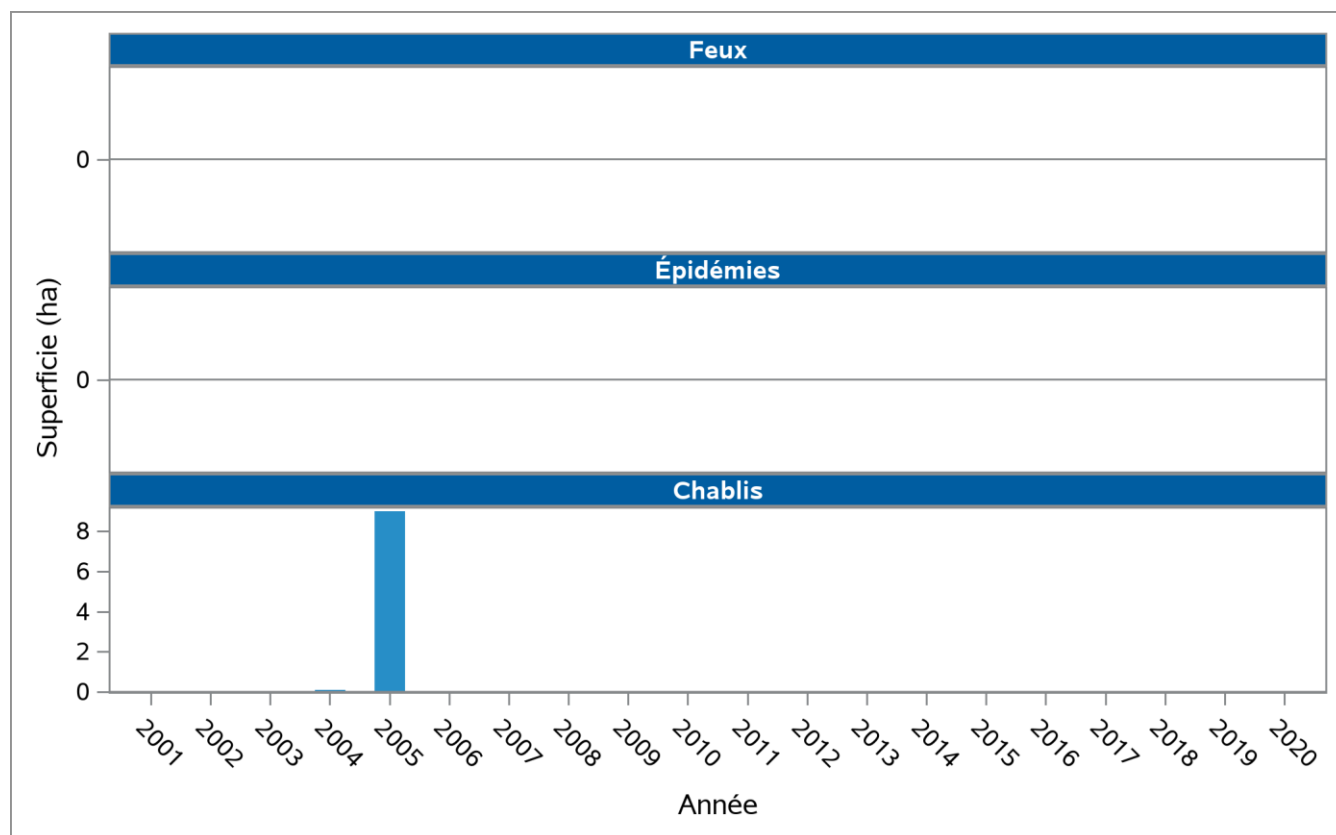


Figure 7 Superficie annuelle régionale des feux, épidémies et chablis pour la période 2001 à 2020

Consulter le portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec, [Forêt Ouverte](#)

[Forêt Ouverte : Perturbations naturelles — Feux](#)
[Forêt Ouverte : Perturbations naturelles — Insectes et maladies](#)

2.4.2 CLASSIFICATION ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Le Québec est très diversifié, tant sur le plan de la géologie, du relief, de l'hydrographie et des sols que du climat. Ces composantes interagissent et influencent individuellement la dynamique des écosystèmes

forestiers. Le Système hiérarchique de classification écologique a pour but de décrire la diversité écologique des territoires forestiers du Québec et d'en présenter la distribution. Il est composé de 11 niveaux se distinguant aux échelles supérieures par le climat, la végétation dominante et le régime de perturbation (zones ou sous-zones de végétation et domaines ou sous-domaines bioclimatiques) et aux échelles inférieures par des caractéristiques physiques du milieu, telles que l'altitude, le relief et le dépôt de surface. Ce système fait partie des outils de connaissance nécessaires à l'aménagement, à la mise en valeur et à la protection de la forêt. Le tableau ci-dessous présente la proportion de chaque sous-domaine bioclimatique des UA de la région.

Tableau 7 Superficie des domaines et sous domaines bioclimatiques et des régions écologiques de l'UA

Domaine et sous-domaine bioclimatique		051-51	
Région écologique		(ha)	(%)
2 - Érablière à tilleul			
Est	2c - Estrie	826	1,9 %
		826	1,9 %
3 - Érablière à bouleau jaune			
Est	3d - Basses Appalaches	42 163	98,1 %
		42 163	98,1 %

Consulter le portail de diffusion des données écoforestières du gouvernement du Québec, [Forêt Ouverte](#)

[Forêt Ouverte : Domaines et sous-domaines bioclimatiques](#)

Sous-domaines bioclimatiques

Région Estrie-Montérégie-Laval-Montréal

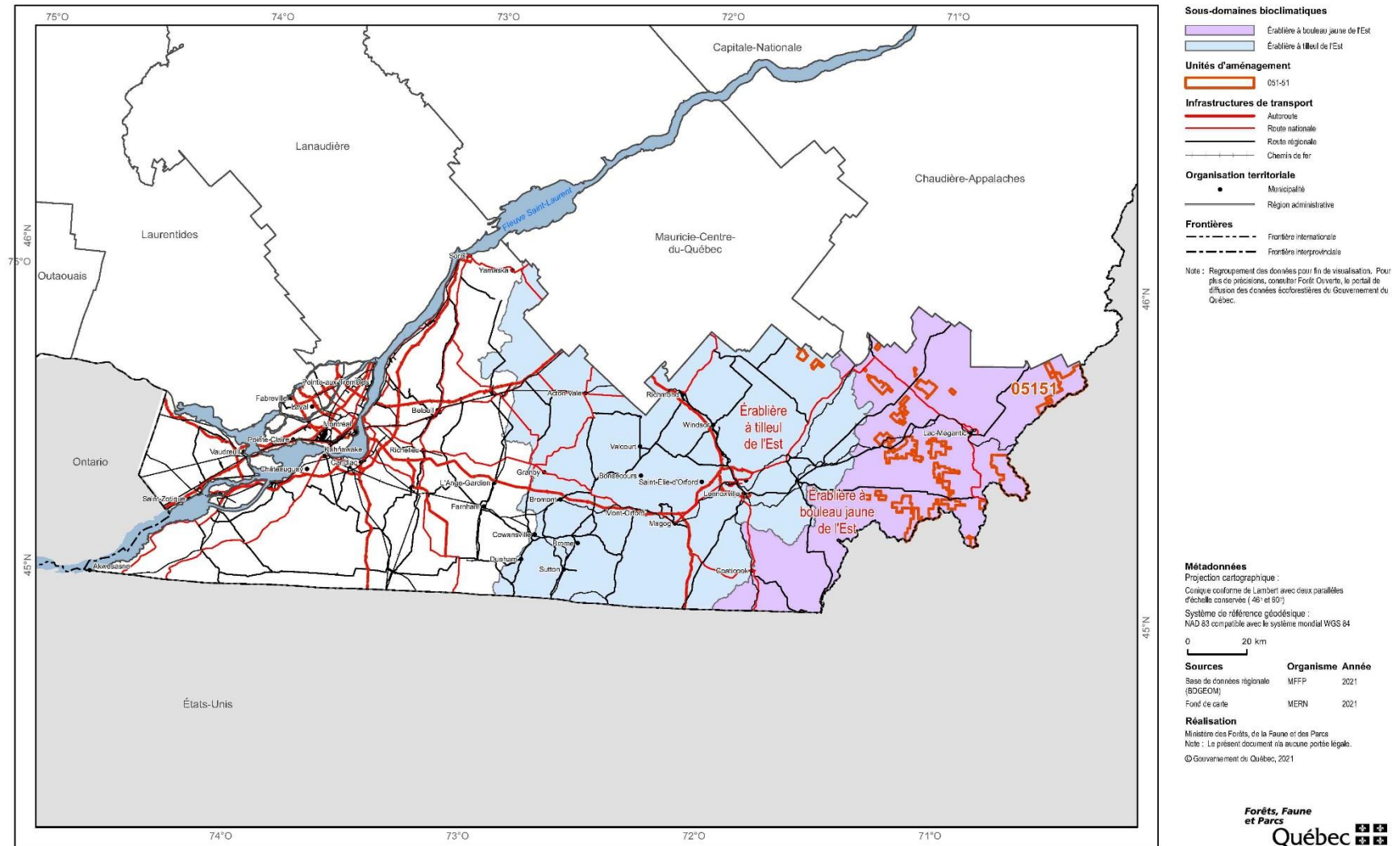


Figure 8 Sous-domaines bioclimatiques

Le type écologique est une portion de territoire, à l'échelle locale, présentant une combinaison permanente de la végétation potentielle et des caractéristiques physiques du milieu. Il s'agit donc d'une unité de classification qui exprime à la fois les caractéristiques de la végétation qui y croît ou qui pourrait y croître (végétation potentielle) et les caractéristiques physiques du milieu (Berger et Blouin, 2006). Le type écologique fournit des renseignements sur la dynamique des écosystèmes forestiers à une échelle locale et présente une vue détaillée de la forêt. C'est un outil utile, notamment pour l'aménagement forestier, l'élaboration de scénarios sylvicoles, le calcul de la possibilité forestière, la localisation d'écosystèmes forestiers exceptionnels ou rares, l'aménagement de sentiers d'interprétation de la nature, la localisation d'aires de chasse et les études relatives aux habitats fauniques. Le tableau ci-dessous présente la proportion des principaux types écologiques des UA de la région.

Tableau 8 Répartition des principaux types écologiques des terrains forestiers productifs de l'UA

Type écologique		051-51
Code	Description	(%)
MJ12	Bétulaie jaune à sapin et érable à sucre sur dépôt de mince à épais, de texture moyenne et de drainage mésique	18,9 %
FE32	Érablière à bouleau jaune sur dépôt minéral de mince à épais, de texture moyenne et de drainage mésique	18,6 %
MJ15	Bétulaie jaune à sapin et érable à sucre sur dépôt de mince à épais, de texture moyenne et de drainage subhydrique	14,9 %
MJ25	Bétulaie jaune à sapin sur dépôt de mince à épais, de texture moyenne et de drainage subhydrique	13,1 %
MJ22	Bétulaie jaune à sapin sur dépôt de mince à épais, de texture moyenne et de drainage mésique	6,0 %
RS55	Sapinière à épinette rouge sur dépôt minéral de mince à épais, de texture moyenne et de drainage subhydrique	4,1 %
FE35	Érablière à bouleau jaune sur dépôt minéral de mince à épais, de texture moyenne et de drainage subhydrique	3,5 %
RS38	Sapinière à épinette noire et sphaignes sur dépôt organique ou minéral de mince à épais, de drainage hydrique et minérotrophe	3,1 %
RS15	Sapinière à thuya sur dépôt minéral de mince à épais, de texture moyenne et de drainage subhydrique	2,2 %
Rare	L'ensemble des types écologiques qui couvrent moins de 2 % de la superficie de l'UA	15,7 %

À consulter :
[*Classification écologique du territoire*](#)

2.4.3 RELIEF ET DEPOTS DE SURFACE

À l'échelle du peuplement forestier, on classifie l'inclinaison du terrain (%) où croît la majeure partie du peuplement en classe de pente. Il existe sept regroupements d'inclinaison au Québec, dont cinq classes où l'exploitation forestière est permise (A, B, C, D et E) et deux classes exclues de la récolte (F et S).

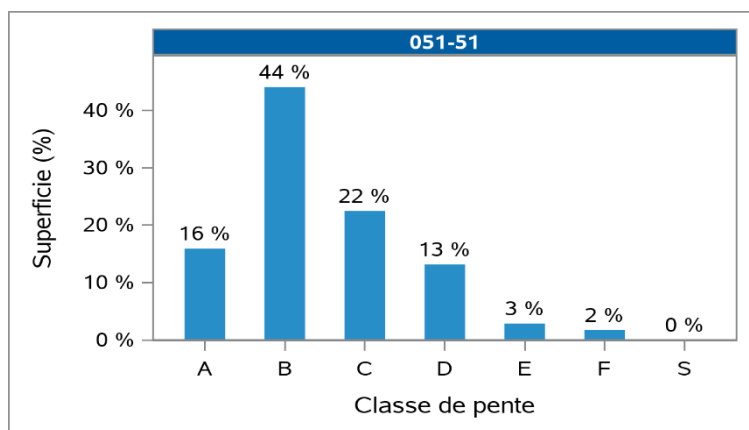


Figure 9 Répartition des classes de pentes des terrains forestiers productifs par UA

Le dépôt de surface est la couche de matériau meuble qui recouvre le roc. Le dépôt peut avoir été mis en place durant le retrait du glacier à la fin de la dernière glaciation ou par d'autres processus associés à l'érosion et à la sédimentation. La nature du dépôt meuble est évaluée à partir de la forme du terrain, de sa position sur la pente, de la texture du sol ou d'autres indices. Les cartes de dépôts de surface permettent de distinguer les grandes catégories de dépôts de surface et de connaître leur nature, leur épaisseur et leur répartition sur le territoire québécois.

Tableau 9 Répartition des principaux dépôts de surface des terrains forestiers productifs de l'UA

Dépôt de surface		051-51
Code	Description	(%)
1A	Dépôt glaciaire, sans morphologie particulière, till indifférencié	65,9 %
1AY	Dépôt glaciaire, sans morphologie particulière, till indifférencié, épaisseur moyenne de 50 cm à 1 m avec affleurements rocheux rares à très rares	18,2 %
1AM	Dépôt glaciaire, sans morphologie particulière, till indifférencié, épaisseur moyenne de 25 à 50 cm avec affleurements rocheux rares à peu fréquents	4,7 %
2A	Dépôt fluvio-glaciaire, juxta-glaciaire	3,3 %
7T	Dépôt organique, organique mince	2,6 %
Rare	L'ensemble des dépôts de surface qui couvrent moins de 2 % de la superficie de l'UA	5,4 %

À consulter :
[Données Québec — Dépôts de surface](#)

2.5 PROFIL DES RESSOURCES

L'ensemble des ressources de la forêt favorise une utilisation polyvalente du territoire et contribue à la diversification des activités économiques. Les forêts se modifient continuellement à la suite de perturbations naturelles et des interventions humaines qui façonnent les écosystèmes forestiers.

2.5.1 RESSOURCES LIGNEUSES

La composition forestière est un élément déterminant dans le choix des stratégies d'aménagement forestier; la répartition des différents types de couverts forestiers ainsi que leurs stades de développement illustrent certains défis d'aménagement intégré et de recherche de synergie.

2.5.1.1 Stades de développement

La proportion qu'occupe chaque stade de développement renseigne sur le degré de maturité de la forêt et son évolution. Selon son origine, sa hauteur et son accroissement, un peuplement forestier peut être considéré en voie de régénération (< 2 m), en régénération (de 2 à 7 m), jeune (> 7 m n'ayant pas atteint la maturité), mature et vieux.

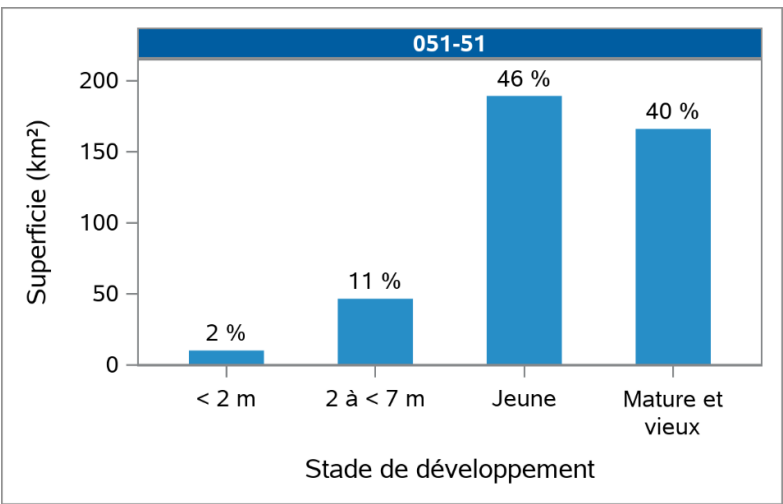


Figure 10 Répartition des stades de développement de l'UA

Tableau 10 Description des stades de développement

Description des stades de développement :	
< 2 m	Forêt en voie de régénération de moins de 2 m de hauteur et dont le type de couvert est indéterminé
2 à < 7 m	Forêt régénérée dont la hauteur est entre 2 m et moins de 7 m
Jeune	Forêt de 7 m et plus de hauteur dont l'accroissement annuel moyen augmente
Mature et vieux	Forêt de 7 m et plus de hauteur dont l'accroissement annuel diminue ou est négatif

La répartition des stades de développement des peuplements forestiers montre que près du 46 % des superficies étaient recouvertes par des forêts jeunes d'environ 30 ans et 40 % par des forêts matures et

vieilles. La répartition entre les différentes classes d'âge sans distinction en ce qui concerne les types de couverts démontre que l'on tend vers une forêt irrégulière.

2.5.1.2 Classe d'âge

La classe d'âge d'un peuplement dénote deux caractéristiques, soit la structure du peuplement et l'âge des arbres qui le composent. En effet, la structure des peuplements peut être régulière (un seul étage), irrégulière (plusieurs hauteurs de tiges) ou étagée (deux étages distincts). En structure régulière, les peuplements constitués d'arbres dont la différence d'âge n'excède pas 20 ans sont dits « équiennes », et des classes d'âge (10 ans, 30 ans, 50 ans, etc.) sont utilisées. Les peuplements constitués d'arbres répartis dans plusieurs classes d'âge sont dits, eux, « inéquiennes ». Les peuplements irréguliers et inéquiennes sont divisés en jeunes (≤ 80 ans) et vieux (> 80 ans)

Tableau 11 Superficie des classes d'âge de l'UA

Classe d'âge		051-51	
Code	Nom	(km ²)	(%)
<Nul>	En voie de régénération	10	2,3 %
10	Moins de 21 ans	36	8,8 %
30	21 à 40 ans	58	14,1 %
50	41 à 60 ans	32	7,8 %
70	61 à 80 ans	65	15,9 %
90	81 à 100 ans	15	3,7 %
120	Plus de 100 ans	1	0,3 %
JIN	Jeune inéquienne	113	27,3 %
VIN	Vieux inéquienne	69	16,7 %
JIR	Jeune irrégulier	9	2,1 %
VIR	Vieux irrégulier	4	0,9 %

Les forêts équiennes occupent près de 53 % du territoire. Les classes d'âge intermédiaires (de 30 à 70 ans) sont fortement représentées dans les forêts équiennes. Les vieilles forêts sont faiblement représentées. Les forêts inéquiennes représentent 47 % de la superficie destinée à l'aménagement forestier.

2.5.1.3 Couvert forestier

La répartition et l'agencement des différents types de couverts forestiers permettent d'observer les tendances dans la composition régionale de la forêt. La proportion de la surface terrière d'un peuplement occupée par les essences résineuses détermine le type de couvert forestier, soit résineux, mélangé ou feuillu. Le type de couvert est résineux lorsque la surface terrière occupée par les essences résineuses est supérieure à 75 %, et feuillu lorsqu'elle est inférieure à 25 %. De 25 % à 75 %, le type de couvert est considéré comme mélangé. La surface terrière d'un peuplement est la somme des aires de la découpe des arbres marchands à une hauteur de 1,3 m. Elle est exprimée en mètres carrés.

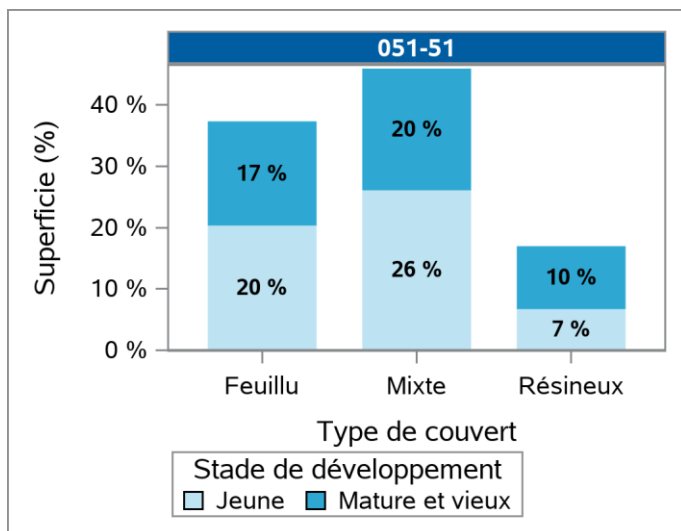


Figure 11 Répartition des types de couverts et stades de développement de la forêt de 7 m et plus de hauteur l'UA

La figure précédente permet de constater que la répartition des stades de développement est équilibrée dans les divers types de couverts forestiers. Cette figure représente bien la matrice très diversifiée d'âge et de types de couverts que la région de l'Estrie possède.

2.5.1.4 Type de forêt

La figure ci-dessous présente la répartition des grands types de forêts du territoire destiné à l'aménagement forestier. Le tableau apporte des précisions supplémentaires sur les types de forêts qui se côtoient. Chaque grand type de forêt se distingue par les essences qui le dominent. Ainsi, ces essences peuvent avoir des usages différents et certaines d'entre elles peuvent poser des difficultés de mise en marché en fonction de la structure industrielle en place.

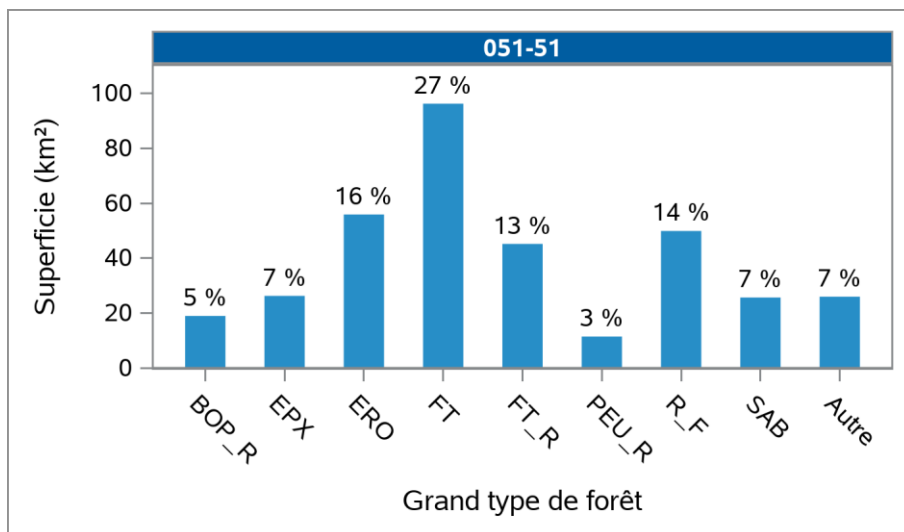


Figure 12 Répartition des grands types de forêts dans la forêt de 7 m et plus de hauteur de l'UA

BOP	Bétulaies blanches
BOP R	Bétulaies blanches à résineux
EPX	Pessières
ERO	Érablières rouges
FT	Feuillus tolérants
FT R	Feuillus tolérants à résineux
PEU	Peupleraies
PEU R	Peupleraies à résineux
R F	Résineux à feuillus
SAB	Sapinières
THO	Cédrières
Autre	L'ensemble des grands types de forêts qui couvrent moins de 2 % de la
Note :	
Les grands types de forêts sont un niveau synthèse des types de forêts. Ces derniers correspondent à un regroupement de différentes compositions en essences d'après l'information des essences détaillées de la carte écoforestière. Ces regroupements sont définis par le Bureau du Forestier en chef (BFEC). Des adaptations par rapport à ce qui est ici présenté peuvent être faites par le BFEC dans certaines UA. L'information officielle est celle considérée dans le calcul des possibilités forestières.	

Tableau 12 Répartition des types de forêts dans la forêt de 7 m et plus de hauteur de l'UA

Type de forêt*		051-51
Code	Description	(%)
SbFx	Sapinières à feuillus	11,1 %
EsBj	Érablières à sucre à bouleaux jaunes	9,8 %
EoRx	Érablières rouges à résineux	9,7 %
BjRx	Bétulaies jaunes à résineux	8,3 %
EsFi	Érablières à sucre à feuillus intolérants	6,7 %
Es	Érablières à sucre	6,3 %
EoFx	Érablières rouges à feuillus	6,0 %
BpRx	Bétulaies blanches à résineux	5,3 %
EpRx	Pessières à résineux	5,0 %
BjFx	Bétulaies jaunes à feuillus	4,3 %
SbRx	Sapinières à résineux	4,2 %
PeRx	Peupleraies à résineux	3,2 %
Sb	Sapinières	3,0 %
EpFx	Pessières à feuillus	2,9 %
Ep	Pessières	2,4 %
SbFt	Sapinières à feuillus tolérants	2,3 %
EsRx	Érablières à sucre à résineux	2,1 %
Rare	L'ensemble des types de forêts qui couvrent moins de 2 % de la superficie de l'UA	7,3 %
* Regroupement de différentes compositions en essences d'après l'information des groupements d'essences de la carte écoforestière. Ce regroupement est défini par le Bureau du Forestier en chef (BFEC). Des adaptations par rapport à ce qui est ici présenté peuvent être faites par le BFEC dans certaines UA. L'information officielle est celle considérée dans le calcul des possibilités forestières.		

Les types de forêts les plus abondants dans l'UA 051-51 sont, en ordre d'importance, les sapinières à feuillus, les érablières à bouleaux jaunes, les érablières rouges à résineux et les bétulaies jaunes à sapins. Ces quatre types de forêts représentent 38 % des forêts de l'UA 051-51.

2.5.1.5 Volume marchand brut sur pied par essence et par type de couvert

Une tige est considérée comme marchande lorsqu'elle atteint un diamètre avec écorce de 9,1 cm à hauteur de poitrine, soit environ 1,3 m à partir de la plus haute racine. Le volume marchand brut d'un peuplement forestier peut être estimé à partir des variables de hauteur et de diamètre des essences qui le compose. Il correspond au volume compris entre le diamètre à hauteur de souche (soit à 15 cm au-dessus du plus haut niveau du sol) et le diamètre minimum d'utilisation de 9,1 cm. Il faut savoir que le volume marchand brut ne correspond pas au volume marchand net qui, lui, comporte une réduction du volume de la carie, des défauts ou des parties inutilisables.

L'évaluation des volumes sur pied à partir des données de l'inventaire forestier donne un tableau du potentiel de production des superficies destinées à l'aménagement forestier. Ces volumes ne tiennent pas compte des objectifs provinciaux, régionaux et locaux d'aménagement durable des forêts, il ne représente donc pas le volume actuellement disponible pour la récolte, lequel est déterminé par la possibilité forestière.

Tableau 13 Volume marchand brut par type de couvert de l'UA

Territoire		Essence	Volume marchand brut		
UA	Superficie (ha)	Type	Moyen (m³/ha)	Total (m³)	% dans l'UA
051-51	35 490	Feuillu	85,5	3 032 675	60,3 %
		Résineux	56,3	1 998 961	39,7 %
Total			141,8	5 031 636	100,0 %
Stock total toute UA: 5 031 636 m³					

Tableau 14 Volume marchand brut des principales essences de l'UA

Essence*	051-51	
	(m ³)	(%)
Érable à sucre	1 011 383	20,1 %
Sapin baumier	952 088	18,9 %
Bouleau jaune	727 034	14,4 %
Épinette rouge	624 891	12,4 %
Érable rouge	550 727	10,9 %
Bouleau blanc (à papier)	389 998	7,8 %
Peuplier faux-tremble	237 955	4,7 %
Thuya occidental	187 841	3,7 %
Épinette blanche	119 477	2,4 %
Total feuillus < 2 %	115 578	2,3 %
Total résineux < 2 %	114 663	2,3 %
* Seules les essences dont le stock représente au moins 2 % du stock toutes essences sont présentées. Les valeurs « Total < 2 % » pour les résineux et feuillus regroupent donc toutes les autres essences qui sont relativement rares.		

2.5.1.6 Précision sur les données sources

Les tableaux et les figures présentés dans les modules « Description du territoire public » et « Profil des ressources » ont été réalisés à partir d'un ensemble de données écoforestières, écologiques et territoriales. Elles ont été amalgamées pour l'ensemble de la province afin de permettre la compilation de différents bilans de superficies ou d'autres résultats pour chaque région. Le travail s'est effectué au cours de l'automne 2021. Les versions les plus récentes des données alors disponibles ont été utilisées. Il importe de préciser que les constatations présentées couvrent uniquement les forêts où des activités d'aménagement forestier peuvent être pratiquées, soit la forêt aménageable.

2.5.2 PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) définit les produits forestiers non ligneux comme des « produits d'origine biologique tirés des forêts, autres que le bois, dérivés des forêts, d'autres terres boisées et d'arbres hors forêts » (FAO, 2013). L'éventail des PFNL est très diversifié et ils peuvent être regroupés en trois grandes catégories :

- Produits alimentaires
 - Produits de l'érable
 - Fruits sauvages
 - Champignons sauvages
 - Plantes indigènes
- Produits ornementaux
 - Différentes espèces horticoles issues d'espèces sauvages (tels les cèdres et les érables)
 - Produits à vocation décorative ou artistique comme les arbres et les couronnes de Noël, les fleurs et le feuillage utilisés par les fleuristes (p. ex., la gaulthérie shallon, les fougères)
 - Produits du bois spécialisés et les sculptures en bois
- Substances extraites de plantes forestières
 - Produits pharmaceutiques et d'hygiène personnelle (p. ex., paclitaxel, extraits de l'if du Canada [sapin traînard])
 - Gomme de sapin
 - Huiles essentielles
 - Etc.

Jusqu'à présent, deux PFNL font l'objet d'un encadrement réglementaire par le Ministère. Il s'agit de l'acériculture et la récolte de l'if du Canada. Selon la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, un permis d'intervention est nécessaire pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles ou encore pour la récolte d'arbustes ou d'arbrisseaux aux fins d'approvisionnement d'une usine de transformation du bois. Un permis d'intervention pour la récolte de thé du Labrador à des fins commerciales est également requis dans le cas d'une entreprise dont l'une des activités économiques consiste à commercialiser des produits issus de cette ressource.

En région, plusieurs initiatives de production de PFNL en forêt publique et privée se sont développées. L'industrie des PFNL est, depuis quelques années, en pleine effervescence et la demande pour ce type de produits semble vouloir suivre cette tendance.

2.5.2.1 Acériculture

La production acéricole est une activité économique de premier plan. Le Québec est le plus important producteur de sirop d'érable au monde et, bien que la majorité de cette production se fasse en forêt privée, l'acériculture en forêt publique contribue à ce succès. Pour maintenir ce rôle de chef de file mondial, le MRNF :

- soutient les entreprises existantes et favorise le développement de nouveaux projets d'exploitation acéricole sur des sites adaptés, de façon à assurer une productivité et une résilience accrues dans le temps;
- participe au développement des connaissances acérico-forestières portant sur l'aménagement des érablières à vocation acéricole en forêts publique et privée.

L'exploitation acéricole en forêt publique doit s'harmoniser avec les multiples activités forestières, dont la récolte de bois, et s'effectuer selon des pratiques éprouvées et basées sur des connaissances scientifiques de pointe, afin d'en assurer le maintien à long terme. Il est important de rappeler que le MRNF intervient uniquement dans les érablières situées dans les forêts du domaine de l'État, par la délivrance de permis d'intervention et par la gestion des activités d'aménagement forestier liées à la culture et à l'exploitation des érablières à des fins acéricoles.

Production acéricole

L'acériculture peut se décliner en deux types de productions :

- la production effectuée par les détenteurs d'un contingent de production octroyé par l'organisation *Producteurs et productrices acéricoles du Québec* (PPAQ). Les contingents sont gérés par les PPAQ, tant en forêt publique qu'en forêt privée;
- la production réalisée par les acériculteurs ne détenant pas de contingent.

La production acéricole contingentée constitue la grande majorité du sirop produit au Québec. Par ailleurs, pour obtenir un permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles en forêt publique, le demandeur doit détenir, ou être en voie d'obtenir, un contingent de production acéricole des PPAQ.

Selon les données de la fiche d'enregistrement des entreprises agricoles du Québec, 8 073 entreprises ont déclaré des superficies acéricoles en 2020. Au Canada, de 2016 à 2020, la production moyenne annuelle se chiffrait à 164,3 millions de livres. Le Québec représentait une part moyenne de 92 % du volume de la production canadienne et de 71,4 % de la production mondiale⁴.

En 2021, on retrouvait 1164 érablières en forêt publique, ce qui représente 39 476 hectares et 9 073 726 entailles sous permis actifs (voir le tableau 16). Le nombre de permis actifs diffère parfois du nombre d'érablières puisqu'un détenteur de permis peut détenir plus d'un permis actif.

⁴ MAPAQ. Portrait diagnostique sectoriel de l'industrie acéricole du Québec, [En ligne], https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Monographie_acericole.pdf

Tableau 15 Érablières sous permis d'intervention en forêt publique en 2021

Région administrative	Nombre d'érablières	Nombre de permis actifs	Superficies sous permis actifs (ha)	Nombre d'entailles sous permis actifs
Bas-Saint-Laurent (01)	265	259	15 572	3 866 794
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	93	90	447	57 586
Capitale-Nationale (03)	62	59	1589	319 443
Mauricie (04)	41	36	1 017	214 285
Estrie (05)	57	74	5 365	1 265 058
Outaouais (07)	18	21	760	147 719
Abitibi-Témiscamingue (08)	176	156	1 663	278 520
Côte-Nord (09)	8	8	32	6 148
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	115	101	2423	447 382
Chaudière-Appalaches (12)	231	226	7489	1 836 112
Lanaudière (14)	30	28	723	169 132
Laurentides (15)	68	59	2 396	465 547
Total	1164	1117	39 476	9 073 726

Potentiel acéricole provincial

Considérant l'importance économique du secteur acéricole, le MRNF souhaite préserver, sur un horizon à court, moyen et long terme, le potentiel acéricole afin d'être en mesure d'octroyer des permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles.

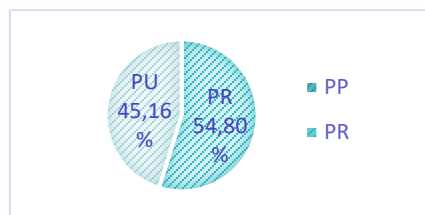
C'est pourquoi, le potentiel acéricole provincial a fait l'objet d'une analyse en 2018. Il a été calculé selon la définition du *Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État* (chap. A-18.1, r. 0.01) (RADF) d'une érablière ayant un potentiel acéricole. Selon ce règlement, une érablière ayant un potentiel acéricole se définit comme étant un peuplement feuillu composé d'érables à sucre ou d'érables rouges, ou d'un mélange de ces 2 essences, dans une proportion de plus de 60 % et permettant plus de 150 entailles par hectare.

En fonction de la disponibilité des données provenant des programmes d'inventaire écoforestier du Québec méridional (IEQM), les travaux⁵ du MRNF démontrent que le potentiel acéricole actuel au

⁵ Les travaux de la Direction des inventaires forestiers (DIF) ont été effectués en 2018 à l'aide des données d'IEQM les plus à jour disponibles au moment de l'exercice et selon la méthode d'évaluation du potentiel acéricole produite par la Direction de la coordination opérationnelle (DCO), en collaboration avec les Directions de la gestion des forêts (DGFo). Ainsi, la DIF a été en mesure d'extraire et de fournir les données nécessaires à l'évaluation du potentiel acéricole théorique pour la province.

Québec, tant en forêt privée que publique, équivaldrait à une superficie totale d'environ 1 258 500 hectares et à environ 252 962 000 entailles (voir la figure 11).

Type de tenure	Superficies (ha)
Privée et publique	498
Privée (PR)	689 651
Publique (PU)	568 331
Total général	1 258 480



Type de tenure	Entailles
Privée et publique	98 933
Privée (PR)	141 937 620
Publique (PU)	110 925 936
Total général	252 962 489

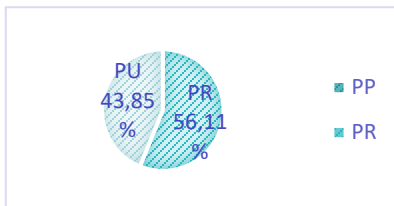


Figure 13 Superficie (ha) et nombre d'entailles par type de tenure dans les érablières à potentiel acéricole

Potentiel acéricole théorique net en forêt publique

Le potentiel acéricole théorique net en forêt publique correspond au potentiel acéricole brut duquel ont été retirées les superficies incompatibles avec l'acériculture (parcs nationaux, réserves écologiques, réserves de biodiversité, etc.) et les superficies qui sont déjà sous permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles. Il est évalué à environ 437 000 ha et à environ 84 276 000 entailles. Le tableau 17 présente la répartition du potentiel acéricole théorique net en forêt publique par région.

Tableau 16 Répartition du potentiel acéricole théorique net en forêt publique par région en forêt publique

Région administrative	Superficie (ha)		Nombre d'entailles	
	Nombre	Proportion (%)	Nombre	Proportion (%)
Bas-Saint-Laurent (01)	33 668	8	7 134 408	8
Capitale-Nationale (03) et Chaudière-Appalaches (12)	8 582	2	1 645 867	2
Mauricie (04)	22 857	5	4 320 132	5
Estrie (05)	8 146	2	1 599 352	2
Outaouais (07)	125 977	29	24 264 735	29
Abitibi-Témiscamingue (08)	39 698	9	6 893 903	8
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	11 196	3	2 240 775	3
Lanaudière (14)	16 801	4	3 155 688	4
Laurentides (15)	169 798	39	33 021 343	39
Total	436 724	100	84 276 202	100

Le suivant présente, quant à lui, la proportion de superficies sous permis actifs par rapport aux superficies totales pouvant supporter une exploitation acéricole⁶. Celles-ci correspondent aux superficies en potentiel acéricole net additionnées aux superficies sous permis actifs.

Tableau 17 Proportion de superficies sous permis actifs par rapport aux superficies totales pouvant supporter une exploitation acéricole⁷

Région administrative	Superficies en potentiel acéricole net (ha)	Superficies sous permis actifs (ha)	Superficies totales pouvant supporter une exploitation acéricole (ha)	Proportion de superficies sous permis actifs par rapport aux superficies totales pouvant supporter une exploitation acéricole (%)
Bas-Saint-Laurent (01)	33 668	15 572	49 240	31,6
Capitale-Nationale (03) et Chaudière-Appalaches (12)	8 582	9 078	17 669	51,4
Mauricie (04)	22 857	1 017	23 878	4,3
Estrie (05)	8 146	5 365	13 511	39,7
Outaouais (07)	125 977	760	126 737	0,6
Abitibi-Témiscamingue (08)	39 698	1 663	41 361	4,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	11 196	2 423	13 133	18,4
Lanaudière (14)	16 801	723	17 524	4,1
Laurentides (15)	169 798	2 396	172 194	1,4

2.5.2.2 Récolte de l'if

L'if du Canada, appelé également « sapin traînard » ou « buis » est un arbuste à croissance lente d'une hauteur variant de 30 à 90 cm. L'attrait de l'if du Canada est son grand potentiel de récolte de branches, qui contiennent plusieurs composés diterpéniques (taxanes). Parmi ces composés, le principal est le paclitaxel, utilisé en chimiothérapie. Un demandeur de permis d'intervention doit être titulaire d'un permis d'exploitation d'une usine de transformation, qui indique la quantité de branches qui peut être récoltée en tonnes métriques vertes (TMV).

2.5.2.3 Bleuetières

Les responsabilités liées à la location de terres du domaine de l'État à des fins industrielles ou commerciales, dont l'aménagement et l'exploitation d'une bleuetière de bleuets sauvages sont confiés

⁶ Pour plus de détails sur les données statistiques de la forêt publique : https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PortraitStatistique_2020.pdf

⁷ Depuis 2018, il est possible que certaines directions régionales aient réalisé des analyses plus fines du potentiel acéricole net. Ainsi, les données en date de 2022 pourraient être différentes de celles indiquées dans le tableau 17. L'écart entre le potentiel théorique et les réalités opérationnelles terrain pourrait donc influencer à la hausse ou à la baisse la proportion des superficies susceptibles de supporter un développement acéricole pour certaines régions.

au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). Toutefois, un permis d'intervention délivré par le MRNF est requis pour la réalisation de travaux d'aménagement agricole, notamment pour le déboisement en vue d'implanter une bleuetière sur des terres publiques.

2.5.2.4 Fruits et plantes comestibles

La framboise, le bleuet, la groseille à grappes (gadelle sauvage), le petit thé des bois, le thé du Labrador, les fleurs d'épilobe, les graines de myrica (myrique baumier), le poivre des dunes (aulne crispé), la chicoutai et les pousses d'épinette font partie des plantes et des fruits ciblés comme produits de vente issus de la forêt. L'Association pour la commercialisation des produits forestiers non ligneux (ACPFNL) regroupe des entreprises, des organismes et des individus qui s'intéressent à la récolte, à la transformation et à la commercialisation des PFNL. La coopérative de solidarité Cultur'Innov tient à jour un répertoire des entreprises du secteur des PFNL, des petits fruits émergents et des noix au Québec.

2.5.3 RESSOURCES FAUNIQUES

La conservation et la mise en valeur des espèces fauniques et de leurs habitats font partie de la mission du MELCCFP. Pour bien gérer les populations visées par la chasse, la pêche et le piégeage au Québec, des plans de gestion de la faune dressant l'état de la situation des principales espèces exploitées et établissant les conditions de leur prélèvement ont été mis en place.

Liste des figures

Figure 1 Localisation de l'unité d'aménagement 051-51	6
Figure 2 Subdivisions territoriales forestières.....	8
Figure 3 Superficie par catégorie de terrain de l'ensemble des unités d'aménagement	9
Figure 4 Aires protégées.....	11
Figure 5 Habitats fauniques	12
Figure 6 Territoires fauniques structurés.....	23
Figure 7 Superficie annuelle régionale des feux, épidémies et chablis pour la période 2001 à 2020....	26
Figure 8 Sous-domaines bioclimatiques.....	28
Figure 9 Répartition des classes de pentes des terrains forestiers productifs par UA	30
Figure 10 Répartition des stades de développement de l'UA	31
Figure 11 Répartition des types de couverts et stades de développement de la forêt de 7 m et plus de hauteur l'UA.....	33
Figure 12 Répartition des grands types de forêts dans la forêt de 7 m et plus de hauteur de l'UA	33
Figure 13 Superficie (ha) et nombre d'entailles par type de tenure dans les érablières à potentiel acéricole.....	39

Liste des tableaux

Tableau 1 Principales municipalités de l'UA 051-51.....	4
Tableau 2 Mode de gestion.....	7
Tableau 3 Catégorie de terrain	9
Tableau 4 Espèces menacées, vulnérables et susceptibles	14
Tableau 5 Contribution du secteur forestier au PIB et à l'emploi pour la région de l'Estrie	19
Tableau 6 Superficie des territoires fauniques structurés.....	22
Tableau 7 Superficie des domaines et sous domaines bioclimatiques et des régions écologiques de l'UA.....	27
Tableau 8 Répartition des principaux types écologiques des terrains forestiers productifs de l'UA	29
Tableau 9 Répartition des principaux dépôts de surface des terrains forestiers productifs de l'UA	30
Tableau 10 Description des stades de développement.....	31
Tableau 11 Superficie des classes d'âge de l'UA.....	32
Tableau 12 Répartition des types de forêts dans la forêt de 7 m et plus de hauteur de l'UA	34
Tableau 13 Volume marchand brut par type de couvert de l'UA	35
Tableau 14 Volume marchand brut des principales essences de l'UA	35
Tableau 15 Érablières sous permis d'intervention en forêt publique en 2021	38
Tableau 16 Répartition du potentiel acéricole théorique net en forêt publique par région en forêt publique.....	39
Tableau 17 Proportion de superficies sous permis actifs par rapport aux superficies totales pouvant supporter une exploitation acéricole.....	40

